Études de l'Ifri

Focus stratégique 70

L'ENTRÉE EN PREMIER ET L'AVENIR DE L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Corentin BRUSTLEIN

Novembre 2016

ifri Laboratoire de Recherche sur la Défense

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-36567-654-0
© Tous droits réservés, Ifri, 2016

Comment citer cette publication :
Corentin Brustlein, « L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique », *Focus stratégique*, n° 70, Ifri, novembre 2016.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Ifri-Bruxelles

Rue Marie-Thérèse, 21 1000 – Bruxelles – BELGIQUE

Tél. : +32 (0)2 238 51 10 – Fax : +32 (0)2 238 51 15

E-mail : bruxelles@ifri.org

Site internet : Ifri.org

Focus stratégique

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection ***Focus stratégique***, d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, ***Focus stratégique*** fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

Auteur

Corentin Brustlein est responsable du Centre des études de sécurité de l'Ifri et responsable du programme « Dissuasion et Prolifération ». Docteur en science politique de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ses recherches portent sur les politiques de défense française et américaine, les postures nucléaires et conventionnelles et la transformation des armées. Il est notamment l'auteur de *Maîtriser la puissance de feu. Un défi pour les forces terrestres* (Ifri, 2015), *Conventionalizing Deterrence. U.S. Prompt Strike Programs and Their Limits* (Ifri, 2015), et le co-auteur de *La suprématie aérienne en péril. Menaces et contre-stratégies à l'horizon 2030* (La documentation française, 2014).

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Élie Tenenbaum

Assistants d'édition : Emma-Louise Blondes et Victor Gauthier

Résumé

Pour toute puissance militaire expéditionnaire, l'aptitude à pénétrer un théâtre d'opérations distant et contesté par l'adversaire est déterminante. Cette capacité à entrer en premier tient une place unique dans la politique de défense de la France, pour des raisons historiques, politiques et militaires renvoyant notamment à l'ambition nationale d'autonomie stratégique. La France a démontré au cours des opérations récentes qu'elle possédait des savoir-faire et capacités rares, voire uniques en Europe dans ce domaine, qui lui ont offert une liberté d'action extérieure considérable et un fort levier pour l'action multinationale. Toutefois, l'avantage militaire qui fonde cette liberté d'action subit un processus d'érosion sous l'effet de la diffusion de moyens sophistiqués de contestation, notamment des capacités de déni d'accès. Il convient dès à présent de prendre la mesure du défi posé à la France afin de pérenniser sa marge de manœuvre extérieure, et de se prémunir par là même contre une perte de crédibilité, d'influence et d'autonomie.

Abstract

The ability to penetrate remote and contested theaters of operation is a crucial asset for any expeditionary military power. France's ambition to autonomously conduct entry operations is central to its defense policy and singular among Western countries. This stems from an array of historical, political and military factors, among which the will to attain strategic autonomy was and remains critical. During recent operations, France demonstrated the extent to which it has a set of unique capabilities and know-hows, even amongst European states. These assets increase French freedom of action during foreign operations and strengthen its leverage in multinational campaigns. However, the spread of increasingly sophisticated weapon systems, such as anti-access/area denial (A2/AD) capabilities, undermines the French ability to operate autonomously. Hedging against this trend requires increased resources and tailored capability developments, in order to prevent France from losing strategic credibility, leverage, and autonomy.

Sommaire

LISTE DES ACRONYMES 9

INTRODUCTION 11

UNE AMBITION FRANÇAISE 15

L'ambition nationale et ses ambivalences 15

Quels contours pour l'entrée en premier ? 19

Un environnement contesté par l'adversaire 21

L'entrée en premier, étape charnière vers la décision 23

Un pilier de l'autonomie et de l'influence 24

UN SAVOIR-FAIRE OPÉRATIONNEL COMPLEXE ET CONTESTÉ 29

Le spectre de la contestation 29

Pratiques de l'entrée en premier et capacités critiques 37

Principes généraux 38

Le socle capacitant 40

La charnière expéditionnaire 41

La conquête de la liberté d'action chez l'adversaire 43

UNE EXIGENCE CAPACITAIRE ET STRATÉGIQUE 49

Europe : la solitude des premiers entrants 49

Quel avenir pour l'entrée en premier à la française ? 55

CONCLUSION 65

Liste des acronymes

A2/AD	*Anti-Access/Area Denial*
ADM	*Armes de destruction massive*
AESA	*Active Electronically Scanned Array*
AEW&C	*Airborne Early Warning and Control*
ALAT	Aviation Légère de l'Armée de Terre
ASM	Anti-Sous-Marine
ASMP	Air-Sol Moyenne Portée
ASMP-A	Air-Sol Moyenne Portée Amélioré
AWACS	*Airborne Warning and Control System*
BPC	Bâtiment de Projection et de Commandement
C2	*Command & Control*
C3	*Command, Control & Communication*
C4ISR	*Command, Control, Communication, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*
CERES	Capacité de Renseignement Électromagnétique Spatiale
CICDE	Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations
CJEF	*Combined Joint Expeditionary Force*
COMINT	*Communications Intelligence*
CRR-FR	Corps de Réaction Rapide-France
DEAD	*Destruction of Enemy Air Defense*
EEI	Engin Explosif Improvisé
FAS	Forces Aériennes Stratégiques
FATAC	Force Aérienne Tactique
GTIA	Groupement Tactique Inter-Armes
IMINT	*Imagery intelligence*
ISR	*Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*

JFACC	*Joint Force Air Component Command*
LRU	Lance-Roquette Unitaire
MALE	*Medium Altitude, Long Endurance*
MALD	*Miniature Air-Launched Decoy*
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
MUSIS	*Multinational Space-based Imaging System for Surveillance*
NRBC	Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique
NRF	*NATO Response Force*
RBE2	Radar à balayage Électronique 2 plans
RMA	Révolution dans les Affaires Militaires
ROEM	Renseignement d'Origine Electromagnétique
ROHUM	Renseignement d'Origine Humaine
ROIM	Renseignement d'Origine Image
SAR/GMTI	*Synthetic Aperture Radar/ Ground Moving Target Indicator*
SCAF	Système de Combat Aérien Futur
SDSR	*Strategic Defence and Security Review*
SEAD	*Suppression of Enemy Air Defense*
SER	Surface Équivalente Radar
SNA	Sous-marin Nucléaire d'Attaque
SPECTRA	Système de Protection et d'Évitement des Conduites de Tir du Rafale
VBCI	Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie

Introduction

La France compte aujourd'hui parmi les rares puissances expéditionnaires du monde capables de projeter des forces armées dans des délais contraints, en quasi-autonomie, et à plusieurs milliers de kilomètres[1]. La projection de forces est une tâche difficile qui s'appuie sur une gamme assez vaste de capacités complexes et onéreuses – logistique expéditionnaire, structures de commandement projetables, capteurs ISR[2] nationaux, communications satellitaires, frappes de précision, capacités amphibies, etc. Grâce au succès des réformes lancées dans les suites de la guerre du Golfe de 1991, au cours de laquelle nombre d'insuffisances avaient été constatées[3], la France est aujourd'hui l'une des puissances expéditionnaires accumulant la plus grande expérience opérationnelle.

Conduire une opération de projection de manière autonome implique de savoir réaliser une *entrée en premier*. Celle-ci consiste à la fois à réduire le niveau de menace posée par un adversaire et à projeter sur un théâtre d'opérations distant une force interarmées (navale, aérienne voire terrestre) capable, dans un second temps, d'emporter la décision. Segment critique de la projection de force et de puissance[4], les phases d'entrée en premier mobilisent des capacités nombreuses et variées, parfois très en amont du début des combats, et amènent à affronter un adversaire n'ayant pas été préalablement affaibli. De par le haut niveau d'engagement

L'auteur souhaite remercier Christophe Baudouin, Philippe Coquet, Olivier de France, Arnaud Gaviard, Guillaume Garnier, Laurent de Jerphanion, Thierry Letellier et Frédéric-Guillaume Ohrenstein d'avoir accepté de le recevoir lors d'entretiens pour la préparation de cette étude, ainsi qu'Étienne de Durand, Rémy Hémez, François Lagrange, Ludovic Pinon, Guillaume Schlumberger, Élie Tenenbaum et Randal Zbienen pour leurs relectures attentives et leurs commentaires pertinents. Toute erreur ou omission reste de la seule responsabilité de l'auteur.

1. Les États-Unis, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, la Russie comptent également parmi les États capables de combiner réactivité, allonge et autonomie des forces de projection.
2. *Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*, en français renseignement, surveillance et reconnaissance.
3. Voir notamment *La participation militaire française à la guerre du Golfe – Actes de la table ronde du CEHD du 2 février 2001*, Paris, Les Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense, n° 21, Ministère de la Défense, 2004.
4. La projection de force implique un déploiement au sol, là où la projection de puissance s'effectue directement depuis la mer ou depuis l'air, en particulier grâce au Groupe aéronaval constitué autour du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*, ou grâce aux Bâtiments de projection et de commandement – BPC – de classe *Mistral*.

capacitaire qu'elle exige, l'entrée en premier est donc difficile à conduire sur une base strictement nationale.

La France a démontré, au cours des opérations en Libye en 2011 ou au Mali en 2013, qu'elle était capable de participer à une entrée en premier, voire de la conduire seule lorsque l'environnement est peu contesté par l'adversaire. Les *Livres blancs sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et 2013 ont affirmé l'ambition française de disposer des capacités d'entrer en premier dans tous les milieux – air, mer, terre – et les débats sur la politique, la stratégie et le budget de défense voient se multiplier les références à l'entrée en premier comme facteur crucial. À bien des égards, la capacité à entrer en premier constitue un pilier sur lequel reposent l'autonomie et la crédibilité politico-stratégique nationales, et tient ainsi dans la politique étrangère de la France un rôle central qu'elle ne possède pas dans d'autres pays.

Bien que centrale, l'entrée en premier demeure une problématique peu étudiée à ce jour. De nombreuses raisons rendent nécessaire un effort visant à combler ce déficit analytique. D'abord, la France est non seulement une puissance expéditionnaire, mais aussi une puissance interventionniste : elle combine la capacité et la volonté de recourir à la force armée pour régler des crises ou vaincre ses adversaires – une volonté dont témoigne le nombre d'opérations extérieures conduites au cours des dernières années. Bien que les attentats ayant frappé la France aient amené à mettre en relief le caractère stratégique du territoire national[5], ils ne sauraient amener, jusqu'à nouvel ordre, à une fin des interventions : ils ne font au contraire que démontrer la nécessité d'agir à l'extérieur pour affaiblir, voire éradiquer le proto-État djihadiste et ses émanations nombreuses, notamment sur le continent africain[6]. Daech, en outre, ne représente qu'une menace parmi d'autres. Depuis plusieurs années, en raison même de l'efficacité initiale du style expéditionnaire adopté par les États-Unis et leurs alliés[7], un intérêt croissant est apparu chez des adversaires potentiels pour les capacités visant à contester la liberté d'action des forces expéditionnaires. Ce perfectionnement et cette diffusion des capacités de déni d'accès et d'interdiction (*Anti-Access/Area Denial* – A2/AD) posent la question de la pérennité de l'avantage dont bénéficie

5. É. Tenenbaum, « La Sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme », *Focus stratégique*, n° 68, Ifri, juin 2016.
6. J.-Y. Le Drian, *Qui est l'ennemi ?*, Paris, Les éditions du Cerf, 2016.
7. Bien que n'ayant su garantir une réussite durable des pays occidentaux, ce style a été au cœur de démonstrations de force en Irak (1991, 2003), au Kosovo (1999), en Afghanistan (2001), ou en Libye (2011), qui ont dévoilé une supériorité conventionnelle susceptible d'être mise au service d'opérations de changement de régime.

aujourd'hui la France et qui lui confère la capacité à conduire ou à participer à des opérations d'entrée en premier.

L'importance croissante de cette problématique impose ainsi d'éclairer ses enjeux politico-stratégiques, opérationnels, capacitaires et budgétaires. La tâche est d'autant plus nécessaire qu'une confusion perdure dans le débat français quant aux sens et périmètre de l'entrée en premier, et que les visions américaines du problème apparaissent d'une utilité toute relative dans une perspective française. Ce texte s'attache ainsi à comprendre la place unique de l'entrée en premier dans le débat stratégique français et d'en proposer une définition. Il s'intéresse ensuite à la nature du défi opérationnel et capacitaire posé par l'entrée en premier, et aux savoir-faire et moyens critiques pour la mener à bien. Tandis que la coopération à l'échelle européenne semble peu à même de répondre aux défis croissants auxquels la puissance expéditionnaire française sera confrontée au cours de la prochaine décennie, il importe enfin de définir ce que pourrait être un niveau d'ambition national pour l'avenir et des axes d'effort permettant de le réaliser.

Une ambition française

En l'espace d'une décennie, la préservation de la capacité d'entrée en premier est devenue l'un des concepts le mieux à même de définir le cœur de l'ambition nationale dans la préparation et la conduite des interventions extérieures. Si la formule renvoie intuitivement à nombre de qualités opérationnelles et stratégiques prisées par les décideurs, elle semble être moins d'origine doctrinale que politique. Sans doute du fait de cette origine, le concept a connu une destinée singulière, devenant central tout en faisant l'objet d'interprétations divergentes. Il importe donc en premier lieu de tenter de sortir de ce flou conceptuel afin de mieux comprendre la nature et les spécificités de cette ambition.

L'ambition nationale et ses ambivalences

L'apparition du concept d'entrée en premier dans le débat stratégique français et dans les documents officiels est relativement récente. La préoccupation est tangible pour la Défense française dès l'après-guerre froide, et transparaît dès le *Livre blanc sur la Défense* de 1994, qui tire ainsi les leçons de la guerre du Golfe et consacre l'importance nouvelle des missions de projection. S'il n'emploie pas encore le concept d'entrée en premier, ce document identifie déjà des capacités clés (renseignement, commandement, mobilité stratégique, forces de « réaction instantanée », etc.) à développer en priorité afin de garantir la liberté d'action française[8].

Bien qu'il soit difficile de dater précisément son apparition, le terme est employé de plus en plus fréquemment dans les années 2000, afin de qualifier l'ambition de la France dans le cadre d'opérations multinationales. Les élites politico-militaires françaises ont alors été marquées par le déroulement de l'opération *Force alliée* de l'OTAN au Kosovo au printemps 1999. La planification strictement américano-britannique des frappes de missiles de croisière, excluant la France et tous les autres pays n'en étant pas pourvus, la révélation répétée du fossé technologique et capacitaire séparant les États-Unis de leurs alliés européens, enfin la dépendance de ces derniers à l'égard des premiers dans

8. *Livre blanc sur la Défense*, Paris, La documentation française, 1994, p. 77-83, 87-90.

des segments cruciaux (renseignement, ciblage, SEAD[9], etc.) ont marqué une communauté de défense singulièrement attachée à l'indépendance nationale[10]. L'émergence de la problématique de l'entrée en premier est donc d'abord liée à la volonté de disposer d'un outil de défense permettant une participation à la fois autonome et influente à des opérations multinationales et, surtout, de conduire une opération sans l'appui d'alliés si les circonstances l'exigent. Certaines capacités, de par leur rareté au sein de l'Alliance atlantique ou leur caractère critique ou dimensionnant, sont présentées comme permettant de « peser » sur la planification et la conduite des opérations, et donc de s'assurer d'une influence sur les grandes orientations stratégiques, les arbitrages opérationnels ou encore les plans de ciblage.

La capacité à entrer en premier sur un théâtre d'opérations prend donc une place grandissante dans le débat français en étant associée à la volonté – distincte mais complémentaire – de disposer des moyens d'assumer le rôle de « nation-cadre » dans le contexte d'une intervention internationale de grande ampleur. Le *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale* de 2008 incarne bien cette ambition :

> Pour la participation à la conduite d'opérations de grande ampleur, la France disposera des capacités spécifiques d'encadrement d'une opération au plus haut niveau – capacité dénommée « nation-cadre » [...] – lui permettant d'assumer les responsabilités de commandement interarmées multinational sur un théâtre d'opérations [...].
>
> Elle détiendra les aptitudes inhérentes aux phases critiques d'une opération de grande ampleur, tant au moment de son lancement, c'est-à-dire pour que ses forces aient la capacité d'« entrer en premier » sur un théâtre d'action, que lors de la transition d'une opération de coercition vers une opération de stabilisation, puis de consolidation de la paix.[11]

L'ambition française se précise lors de la préparation du *Livre blanc* de 2013, en articulant de manière explicite le lien entre autonomie stratégique et capacité à entrer en premier sur un théâtre d'opérations. Propriété établie de manière permanente car étant notamment consubstantielle à la dissuasion, cette autonomie stratégique

9. Pour *Suppression of Enemy Air Defense*, neutralisation de la défense aérienne adverse. Ensemble des pratiques destinées à empêcher les moyens de défense aérienne (chasse, missiles et artillerie sol-air, alerte avancée aéroportée, etc.) de remplir leurs fonctions de surveillance et de protection de l'espace aérien.
10. X. de Villepin, *Premiers enseignements de l'opération « Force Alliée » en Yougoslavie : quels enjeux diplomatiques et militaires ?*, Paris, Sénat, Rapport d'information n° 464, 30 juin 1999.
11. *Défense et sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, La documentation française, 2008, p. 211.

> […] doit permettre à la France de prendre l'initiative d'opérations qu'elle estimerait nécessaires pour préserver ses intérêts de sécurité et, le cas échéant, fédérer l'action de ses partenaires, notamment au sein de l'Union européenne. Une telle exigence impose de conserver les moyens nous conférant une autonomie d'appréciation, de planification et de commandement, ainsi que de privilégier les capacités critiques qui sont à la base de notre liberté d'action. Il s'agit de celles qui sont indispensables à la défense de nos intérêts vitaux, nécessaires à la prise d'initiative dans des opérations simples et probables (commandement interarmées, renseignement et capacités de ciblage, forces spéciales, moyens de combat au contact de l'adversaire), ou liées à la capacité de peser dans une coalition afin de conserver notre indépendance (moyens de frappes précises dans la profondeur, capacité autonome à « entrer en premier » sur un théâtre d'opérations de guerre, capacité de commandement permettant d'assumer le rôle de nation cadre pour une opération interalliée de moyenne ampleur ou un rôle d'influence préservant notre souveraineté dans une action multinationale). Ces capacités doivent en particulier nous permettre de jouer tout notre rôle au sein de l'Union européenne et d'assumer toutes nos responsabilités au sein de l'Alliance Atlantique et des structures de commandement de l'OTAN.[12]

Ce niveau d'ambition prend acte de l'existence de menaces trouvant leurs origines dans des théâtres distants, notamment au Sud, et contre lesquelles la France ne disposerait que de peu d'alliés volontaires et capables. Le *Livre blanc* identifie ainsi un socle de moyens critiques et dimensionnants qui devraient conférer à la France la capacité à préserver son autonomie de décision et d'action, quelles que soient les circonstances, et articule cette ambition avec les besoins identifiés aux niveaux national et transatlantique, notamment dans le cadre de la Force de réaction de l'OTAN (NRF – *NATO Response Force*). Dans une opération multinationale majeure (niveau corps d'armée ou équivalent[13]), la France vise ainsi à pouvoir fournir une contribution suffisamment substantielle pour peser sur l'élaboration des plans et leur mise en œuvre. Dans une opération multinationale de moyenne ampleur (niveau division ou équivalent[14]), la France doit pouvoir tenir le rôle de nation-cadre, c'est-à-dire à la fois assumer le commandement de l'ensemble de la force, tout en fournissant la majeure partie des moyens militaires, et en particulier des capacités ne pouvant être fournies par d'autres alliés. Enfin, si la situation

12. *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale*, Paris, Ministère de la Défense, 2013, p. 88-89.
13. Major Joint Operation ou MJO dans la terminologie otanienne.
14. Smaller Joint Operation ou SJO.

le requiert, elle doit pouvoir conduire de manière autonome une opération d'ampleur plus limitée sur une base strictement nationale. Dans ces trois types de scénarios, la capacité à entrer en premier et les moyens de commandement, de coercition et de soutien lui étant associés constitueraient une clé de voûte de la contribution française, un enjeu de crédibilité et la garantie de son poids dans la planification opérationnelle et stratégique.

Conjonction d'une recherche d'autonomie et d'une volonté d'influence, l'ambition de posséder en propre les moyens d'entrer en premier a pris au cours des quinze dernières années une forte valeur pour les décideurs politiques français. Si l'importance accordée à cette capacité se justifie pleinement, tant au regard de la diffusion des moyens de contestation militaire, notamment de déni d'accès (*cf. infra*), que des espoirs – souvent déçus – de l'action multinationale, elle s'est doublée d'une confusion de plus en plus grande concernant le périmètre couvert par le terme. Profitant de certaines ambiguïtés de l'expression initiale, le concept s'est ainsi vu associer à une liste de capacités concrètes de plus en plus précises et variées : aviation de chasse moderne et polyvalente[15], capacités amphibies et aéroportées[16], ravitaillement en vol, sous-marins nucléaires d'attaque, groupe aéronaval, capacités de transport stratégiques et tactiques (aériennes et navales), forces spéciales, soutien santé[17], brigades interarmes lourdes[18] et/ou multirôles[19], drones (essentiellement de combat[20]), systèmes C4ISR de niveaux stratégique, opératif et tactique[21], etc. Le grand nombre et la variété des capacités considérées comme requises pour une entrée en premier ne sont pas en tant que tels surprenants : il s'agit d'un savoir-faire complexe et interarmées qui implique logiquement une large gamme de moyens. Toutefois, la liste de capacités associées reflète souvent des interprétations du concept à l'aune des approches doctrinales – ou des intérêts bureaucratiques – propres à chaque organisation ou structure de forces.

Le recours au terme d'entrée en premier s'effectue donc de manière peu harmonieuse à l'échelle de l'appareil de défense français, voire à une

15. *LBDSN 2013*, *op. cit.*, p. 95-96.
16. *L'emploi des forces terrestres dans les opérations interarmées*, Paris, Centre de doctrine et d'emploi des forces, DFT 3.2, Tome 1, 2015, p. 24.
17. *Projet de Loi de programmation militaire 2014-2019 – Dossier thématique*, Paris, Ministère de la Défense, 2014, p. 16, 46.
18. *Ibid.*, p. 16.
19. *LBDSN 2008*, *op. cit.*, p. 224.
20. *Emploi des systèmes de drones aériens*, Paris, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, Réflexion doctrinale interarmées, 6 juin 2012, p. 18, 28.
21. O. Cahuzac et P. Goetz, « Le système d'information des armées (SIA) », *Les notes stratégiques*, Compagnie européenne d'intelligence stratégique, décembre 2013, p. 9.

échelle interalliée, avec pour double résultat des ambivalences quant au périmètre des missions couvertes, et une vision peu structurée et rarement complète des capacités requises. Ces deux limites nuisent à une compréhension fine des enjeux liés à l'entrée en premier, et donc à une préparation efficace de l'avenir. On tentera donc d'offrir, dans une perspective interarmées, une clarification de la nature de l'entrée en premier et de son périmètre.

Quels contours pour l'entrée en premier ?

Selon la façon dont elle est abordée, la thématique de l'entrée en premier évoque des situations opérationnelles et stratégiques profondément différentes. Certains exemples historiques sont naturellement associés au concept d'entrée en premier, en particulier les opérations amphibies comme les Dardanelles en 1915, ou le débarquement allié en Normandie de juin 1944, ou encore celui du X^{e} corps des forces terrestres américaines à Inchon, en septembre 1950, en territoire sud-coréen sous contrôle nord-coréen. Convient-il encore d'employer le même concept pour qualifier l'invasion allemande de mai-juin 1940 contre l'Europe occidentale ? S'agit-il d'entrée en premier lorsque la coalition s'installe en Arabie Saoudite à l'automne 1990, pour conduire *Desert Shield* et préparer *Desert Storm*, ou lorsque la force *Serval* pénètre dans l'Adrar des Ifoghas, en février 2013 ? Ces exemples, parmi tous ceux invoqués dans les prises de position d'officiels et d'experts, reflètent l'ambiguïté et les confusions persistantes autour de la nature de l'entrée en premier.

Dans le cadre de ses rôles d'exploration, de clarification et de mise en cohérence des corpus doctrinaux français et otaniens, le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) du ministère de la Défense a publié en 2014 un document tâchant de définir l'entrée en premier. Elle y est entendue comme :

> […] l'ensemble des opérations conduites dans les trois milieux physiques en environnement non permissif ou semi-permissif, dont le but […] est de pénétrer ouvertement un territoire extérieur et/ou des espaces sous souveraineté sans y avoir été précédé par des éléments amis et d'y mener des actions décisives. Elle sous-entend la notion d'affrontement et implique généralement la conquête d'un espace de manœuvre garantissant la liberté d'action nécessaire au développement des phases suivantes de la campagne.[22]

22. *Entrée en premier*, Paris, CICDE, Réflexion doctrinale interarmées, 1er avril 2014, p. 14.

Cette définition constitue à ce jour la présentation française la plus complète et nuancée de la nature d'une opération d'entrée en premier. L'effort marque un progrès significatif, en ce qu'il articule plusieurs des enjeux cruciaux de l'entrée en premier : la non-permissivité de l'environnement dans lequel elle est conduite, son caractère interarmées, les besoins capacitaires spécifiques à la séquence, etc.

Il ne lève toutefois pas l'ambiguïté sur tous les plans, en adoptant une définition par endroits trop englobante. En particulier, en choisissant d'inclure dans le concept les opérations visant un territoire contigu, et non plus seulement les opérations de projection de forces ou de puissance impliquant une rupture de milieu ou une opération en élongation, le document brouille *in fine* le périmètre de l'entrée en premier : à partir du moment où celle-ci vise des territoires contigus, comment distinguer l'entrée en premier d'autres termes tels que l'offensive, l'invasion ou la conquête ? L'impact d'un tel choix définitionnel dépasse le seul cadre conceptuel, au sens où les opérations de projection ont des exigences uniques. Élargir à outrance le périmètre du terme risque de diluer les spécificités de la mission, de perdre de vue les besoins capacitaires et opérationnels propres, et de réduire l'efficacité de la préparation de l'appareil de défense à ce type d'action[23].

Puisqu'elle vise à porter un effet sur un territoire contrôlé par un adversaire, l'entrée en premier est par nature offensive. Pour autant, toute offensive ne saurait être considérée comme une entrée en premier. La valeur ajoutée du concept réside dans sa capacité à appréhender une réalité singulière : la problématique de l'action initiale à longue distance et dans un environnement non permissif. Cette problématique, qui renvoie au modèle occidental de projection de forces et entre tout particulièrement en résonance avec les ambitions stratégiques françaises, mérite, de par son caractère dimensionnant, d'être considérée de manière distincte. À l'instar de la doctrine américaine sur les « opérations d'entrée » (*Entry Operations*), concept se rapprochant le plus de celui d'entrée en premier, il apparaît donc crucial de borner ce dernier aux missions expéditionnaires dont les objectifs sont situés dans un environnement non contrôlé[24].

23. *Ibid.*, p. 20. L'inclusion des territoires contigus surprend d'autant plus que la quasi-intégralité du document semble ne se référer à l'entrée en premier qu'à l'issue d'une projection de forces (prise et livraison d'une zone de déploiement, rôle du transport stratégique, du prépositionnement, etc.).

24. Le *Joint Concept for Entry Operations* définit les « opérations d'entrée » (*entry operations*) comme « La projection et l'emploi immédiat de forces armées depuis la mer ou par les airs sur un territoire étranger pour accomplir les missions assignées ». *Joint Concept for Entry Operations*, Washington D.C., Department of Defense/Joint Chiefs of Staff, 7 avril 2014, p. A-1. La publication interarmées JP 3-18 *Joint Forcible Entry Operations* définit quant à elle la « saisie de vive force »

L'entrée en premier requiert donc une mobilité stratégique et opérative, depuis le territoire national ou depuis un dispositif prépositionné, permettant aux forces de constituer un premier échelon d'action.

Un environnement contesté par l'adversaire

Le caractère non contrôlé du terrain d'arrivée constitue une seconde spécificité de l'entrée en premier en comparaison d'autres situations d'interventions marquées par l'absence d'opposition ou de risque d'opposition. L'existence d'une menace avérée ou potentielle change la nature de l'action, en transformant un déploiement *a priori* anodin en une manœuvre complexe. Selon la nature de l'adversaire et des forces entrant en premier, l'existence d'une menace impose une préparation plus longue et approfondie de l'action et induit bien des contraintes en termes de discrétion tactique et opérationnelle, de nombre et de trajectoire des axes de pénétration en territoire ciblé, de volume et de composition des moyens initialement engagés, du fait de la nécessité d'inclure des éléments de protection plus ou moins sophistiqués – forces spéciales et commandos, unités NRBC, défense sol-air, etc. L'existence d'une menace induit donc des contraintes opérationnelles propres, qui se feront plus drastiques selon le degré de permissivité de l'environnement. On distingue ainsi les environnements semi-permissifs (adversaire caractérisé constituant une opposition éparse, peu sophistiquée, limité à un risque de terrorisme et de harcèlement sur les arrières) des environnements non permissifs (certitude de rencontrer une opposition adossée à des moyens significatifs, pouvant aller jusqu'au combat de haute intensité ou à l'emploi de moyens NRBC)[25].

Le degré de permissivité d'un théâtre donné varie naturellement selon les milieux (terrestre, aérien, naval, électromagnétique) : un théâtre peut être permissif dans le domaine aérien mais semi-permissif (Mali 2013) voire non permissif au niveau terrestre (par exemple, une hypothétique opération d'entrée en premier en 2014-2015 qui aurait visé les positions de

(*forcible entry*) comme « la capture et la tenue d'une tête de pont (*lodgment*) face à une opposition armée ». La tête de pont est définie comme « [u]ne zone, située dans un environnement opérationnel hostile ou potentiellement hostile, et qui, lorsqu'elle est capturée et tenue, rend possible le débarquement continu de troupes et de matériel et fournit un espace de manœuvre pour les opérations suivantes ». *Joint Forcible Entry Operations*, JP 3-18, Washington D.C., Department of Defense/Joint Chiefs of Staff, 27 novembre 2012, p. GL-5.

25. Le Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle définit l'environnement non permissif comme un « [e]nvironnement dans lequel les forces amies s'attendent à rencontrer de l'obstruction ou de l'interférence dans le cadre de leurs opérations. » Il n'offre pas de définition du terme d'environnement « semi-permissif ». *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, Paris, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, 16 décembre 2013 (version amendée le 1er juin 2015), p. 64.

l'État islamique à Raqqa). Pour peu que l'adversaire dispose de systèmes sol-air ou antinavires, la non-permissivité s'étend rapidement depuis le milieu terrestre vers les milieux aérien et naval. Elle peut aisément concerner le voisinage immédiat d'un territoire (zone littorale, couche basse de l'espace aérien[26]). La contestation peut aussi aller bien au-delà dans le cas de postures de déni d'accès, en particulier celles que pourraient adopter la Russie ou la Chine, capables de présenter des menaces d'interdiction s'étendant jusqu'à une distance de plusieurs centaines de kilomètres dans l'espace aérien, et à plus d'un millier de kilomètres pour le domaine maritime ou terrestre (*cf. infra*).

Les capacités A2/AD[27] ont vocation à rendre difficile ou coûteuse – voire à empêcher – l'entrée en premier sur un théâtre d'opérations, tant lors de l'approche que du déploiement et de la sécurisation de zone. La thématique de l'entrée en premier fait donc logiquement écho à la préoccupation croissante des appareils de défense occidentaux face à la diffusion et au renforcement de capacités d'interdiction, notamment chez des États comme la Chine, la Russie, la Corée du Nord, l'Iran ou leurs clients. Par-delà ces environnements non permissifs, l'entrée en premier doit aussi pouvoir être menée à bien dans des environnements moins contestés (mais sans doute plus fréquents) mobilisant des capacités de harcèlement irrégulier ou hybride très poussées[28].

Certaines opérations aéroterrestres ne s'inscrivant pas dans une logique expéditionnaire « traditionnelle » pourraient aussi prendre des traits d'une entrée en premier, tant la contestation serait forte. Si les forces de l'OTAN devaient, dans le cadre de la défense collective et une fois un conflit ouvert, venir en aide à la Pologne ou, surtout, aux pays baltes face à une agression russe, elles seraient exposées à des problèmes similaires à

26. En termes de voisinage immédiat, et de manière schématique, des capacités peu sophistiquées de contestation sol-air à courte et moyenne portées peuvent en théorie s'étendre sur une zone allant jusqu'à 30 kilomètres de distance au sol, et 15-20 kilomètres d'altitude depuis le territoire de l'adversaire. Une telle évaluation sera nécessairement plus imprécise en ce qui concerne les moyens de contestation navale (missiles antinavires, mines sous-marines, vedettes lance-missiles, etc.), dont la zone d'action peut être très étendue du fait de leur mobilité intrinsèque et du rayon d'action des plateformes. Sur les aspects aériens, voir C. Brustlein, É. de Durand et É. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril. Menaces et contre-stratégies à l'horizon 2030*, Paris, La documentation française, 2014, p. 88-89. Pour une évaluation par milieu des capacités de contestation à courte portée, voir B. R. Posen, « The Command of the Commons. The Military Foundation of U.S. Hegemony », *International Security*, vol. 28, n° 1, été 2003, p. 22-42.

27. Le déni d'accès (*anti-access*) consiste à empêcher ou perturber l'entrée d'une force expéditionnaire sur un théâtre, tandis que l'interdiction de zone (*area denial*) consiste à limiter la liberté d'action de cette force une fois qu'elle a pénétré sur le théâtre. *Joint Operational Access Concept (JOAC)*, Washington D.C., Department of Defense, 17 janvier 2012, p. 6.

28. Par exemple, une opération d'entrée en premier au cœur du territoire tenu par Daech ou, dans une moindre mesure, Boko Haram serait fortement contestée au niveau terrestre, mais ne s'appuierait pas sur des capacités de déni d'accès.

ceux d'une entrée en premier du fait de la distance et des capacités d'interdiction aérienne, navale et terrestre russes – nécessité d'acquérir une supériorité navale, aérienne et électromagnétique sur le théâtre, exposition des infrastructures et unités critiques à des frappes conventionnelles de précision ou à des frappes NRBC, difficultés dans le recueil du renseignement tactique et opératif, etc.[29].

L'entrée en premier, étape charnière vers la décision

L'entrée en premier a une fonction capacitante, en rendant possible et, au minimum, moins risquée l'implication sur le théâtre des forces destinées à atteindre l'effet majeur de l'opération et, si besoin, la décision par les armes[30]. Cette fonction capacitante se décline essentiellement de deux manières : (1) la réduction du niveau de menace immédiate posée aux forces navales, aériennes et terrestres dès leur arrivée sur le théâtre d'opérations ; (2) l'établissement, sur un territoire distant et initialement non contrôlé, d'un dispositif (installations, logistique, C3, etc.) sécurisé permettant d'accueillir un second échelon de forces ayant pour vocation d'élargir progressivement la zone contrôlée, puis de conduire des opérations décisives contre l'adversaire ou, au minimum, de réaliser l'effet majeur recherché à travers le lancement d'une opération. Dans les cas où l'opposition sera la plus élevée, cet espace devra donc être non seulement sécurisé, mais bel et bien conquis lors d'une prise « de vive force » et l'établissement d'une tête de pont en terrain adverse.

Les deux dimensions – réduction de la menace et mise en place d'un premier échelon d'accueil – devront être combinées dès lors que l'opération disposera d'une composante terrestre, comme ce fut par exemple le cas au Mali en 2013. À l'inverse, si l'implication directe des forces terrestres est écartée, comme en Libye en 2011, seule la réduction du niveau de menace initiale sera recherchée, soit par l'attrition, soit par la neutralisation des capacités défensives les plus critiques. L'entrée en premier sera alors appelée à être suivie d'une campagne aérienne plus ou moins soutenue et dont les pratiques seront adaptées en fonction des buts poursuivis (appui d'alliés au sol, destruction du potentiel militaire,

29. E. Colby et J. Solomon, « Facing Russia: Conventional Defence and Deterrence in Europe », *Survival*, vol. 57, n° 6, décembre 2015-janvier 2016, p. 21-50 ; S. Frühling et G. Lasconjarias, « NATO, A2/AD and the Kaliningrad Challenge », *Survival*, vol. 58, n° 2, avril 2016, p. 95-116.

30. La décision est ici entendue au sens de Beaufre, celui d'un « *événement d'ordre psychologique* que l'on veut produire chez l'adversaire : *le convaincre qu'engager ou poursuivre la lutte est inutile* ». Général A. Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, Pluriel, 1998 [1963], p. 35. C'est l'auteur qui souligne.

économique et industriel, de l'arsenal stratégique, décapitation ou pression sur le leadership politique et militaire, etc.).

L'entrée en premier établit un contact physique initial avec la menace, et ouvre ainsi une phase de confrontation directe – qui peut être au début d'une guerre (Libye 2011, Mali 2013), mais peut aussi survenir bien après son déclenchement (Inchon en septembre 1950, *Overlord* en 1944, etc.). Pour que l'entrée en premier soit possible en limitant autant que faire se peut la prise de risque, une manœuvre de renseignement très exigeante doit être conduite au cours des jours et semaines précédant l'opération, notamment afin d'évaluer la réalité des défenses et de la préparation adverses et d'identifier les cibles prioritaires. L'entrée en premier constitue donc une étape charnière vers la décision à double titre : d'une part, en marquant l'aboutissement d'un mouvement expéditionnaire et le début du contact avec l'adversaire, généralement dans un contexte de rupture de milieu ; d'autre part, en créant sur le terrain les conditions qui doivent dans un second temps permettre d'atteindre l'effet stratégique recherché.

En définitive, on entendra ici l'entrée en premier comme l'aptitude d'une force armée, déclinée aux niveaux stratégique et opératif, à pénétrer un espace extérieur contesté et à y réduire le niveau de menace afin de permettre, dans un second temps, la conduite d'opérations décisives.

Un pilier de l'autonomie et de l'influence

Le concept d'entrée en premier n'a pas de traduction exacte en langue anglaise, et ne semble avoir dans aucun autre pays un poids comparable à celui qu'elle a dans le débat stratégique français[31]. Le concept combine de manière unique deux éléments principaux : une ambition mêlant autonomie stratégique, réactivité et influence politique, et la capacité à projeter une force d'intervention sur un territoire non contigu et dont le contrôle est contesté par l'ennemi. Le premier élément répond tout particulièrement à la culture stratégique nationale, à l'identification d'intérêts nationaux situés loin du territoire métropolitain et pouvant être menacés, ainsi qu'à l'idée selon laquelle la France, notamment en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, a une responsabilité spécifique face aux crises sécuritaires qui peut l'amener à

31. Le CICDE traduit « entrée en premier » par *initial entry*. Ce choix est toutefois discutable puisque ce terme, employé dans la terminologie OTAN et UE, qualifie les opérations initiales dans tous les types d'environnements, permissifs comme non permissifs, alors même que la définition de l'entrée en premier proposée par le CICDE se focalise sur les environnements non permissifs.

recourir à la force armée[32]. Le second élément découle du premier, et reflète les préoccupations d'un nombre limité d'États, ayant dimensionné leur appareil militaire pour les opérations expéditionnaires, y compris sur une base nationale, non seulement à des fins de maintien de la paix, mais également de coercition et de guerre.

Lorsqu'il met en avant de manière inédite le concept d'entrée en premier, le *Livre blanc* de 2013 reflète sa forte valeur politique aux yeux des décideurs français, valeur dont les origines profondes renvoient à la place centrale accordée à l'indépendance stratégique et militaire depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. L'aptitude à entrer en premier, à l'instar des besoins propres à l'entretien d'une force de dissuasion nucléaire crédible, requiert ainsi nombre de capacités rendant possibles sur une seule base nationale l'appréciation de la menace, la prise de décision, et la protection des intérêts de la nation, si nécessaire par l'emploi effectif de la force. Comme la dissuasion, elle prend appui sur les prérogatives et sur la flexibilité que la Constitution de la V^e^ République confère au pouvoir exécutif dans le domaine de la défense, permettant par exemple une prise de décision rapide et, par là même, une rare réactivité[33].

L'entrée en premier est une aptitude opérationnelle à forte valeur ajoutée politique et stratégique, directe et indirecte. De manière directe, en offrant à la France une capacité d'appréciation et d'action militaire autonome, elle la rend moins exposée aux pesanteurs et pressions externes pouvant chercher à contraindre sa liberté d'action. Cette aptitude réduit la dépendance vis-à-vis d'alliés réticents à agir malgré l'urgence d'une situation de crise. Elle peut aussi appuyer les décisions d'une politique étrangère française qui devrait être conduite de manière autonome en raison de divergences entre alliés, en permettant soit d'agir malgré eux, par exemple s'ils désapprouvent une initiative de la France, soit de ne pas agir, à l'instar du refus de participer à la guerre en Irak en 2003.

À une échelle collective, la valeur ajoutée de l'aptitude à entrer en premier est colossale, en conférant à la France une grande capacité d'entraînement vis-à-vis des alliés, renforçant en parallèle l'autonomie stratégique européenne. Face aux vicissitudes de l'implication américaine dans les affaires du monde et aux conséquences à long terme de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'aptitude française à entrer en premier garantit le maintien au sein de l'UE de certains savoir-faire et

32. Sur l'interventionnisme français, voir par exemple J.-B. Jeangène Vilmer et O. Schmitt, « Frogs of War: Explaining the New French Military Interventionism », blog *War on the Rocks*, 14 octobre 2015, accessible à l'adresse : warontherocks.com/.
33. A. Dumoulin, *Opérations militaires : entre prise de risque, solidarité, souveraineté et « entrée en premier »*, Bruxelles, Institut Royal Supérieur de Défense, 2015, p. 99-100.

capacités critiques[34]. En un retournement significatif de la situation constatée au Kosovo en 1999, la France dispose aujourd'hui de capacités d'intervention extrêmement rares qui, combinées à la crédibilité politique du pays et à sa riche expérience opérationnelle, lui donnent un poids et une influence uniques, susceptibles de jouer non seulement en cas de non-implication américaine ou britannique, mais également au sein d'une coalition impliquant ces deux alliés.

Enfin, de manière plus indirecte, une aptitude à entrer en premier dans des territoires contestés par l'adversaire renforce tant la crédibilité de la posture dissuasive française que celle des garanties de sécurité offertes par la France à ses alliés, au sein de l'OTAN ou dans le cadre d'accords de défense bilatéraux. En parallèle, cette aptitude crédibilise les menaces que la France pourrait énoncer à titre préventif dans le cadre d'une campagne d'intimidation stratégique – pouvant même permettre d'atteindre l'effet stratégique recherché sans avoir à conduire des opérations décisives. En ce sens, elle constitue notamment un atout clé de la diplomatie navale.

La dissuasion a depuis toujours été l'un des moteurs de la recherche d'une capacité d'entrée en premier. C'est par exemple du fait des exigences imposées aux Forces aériennes stratégiques (FAS) et à la Force aérienne tactique (FATAC) pour la conduite d'un raid nucléaire que l'armée de l'Air a développé des savoir-faire précoces en matière de pénétration d'un espace contesté et de frappes dans la profondeur, ou investi le champ de la guerre électronique : capacités de renseignement d'origine électromagnétique pour localiser et évaluer les caractéristiques des moyens de la défense aérienne adverse, détecteurs radar embarqués, brouilleurs et leurres pour l'autoprotection, nacelles de brouillage offensif et missiles antiradar pour neutraliser les défenses aériennes adverses[35] … Bien que la dépendance des FAS à l'égard de telles capacités ait été réduite par la transition des bombes à gravité vers des missiles de croisière ASMP, puis ASMP-A, ces domaines demeurent cruciaux, et les savoir-faire maintenus pour l'entrée en premier irriguent tant la crédibilité de l'action conventionnelle de la France que celle de la dissuasion nucléaire. Il en va de même dans le domaine naval, où les savoir-faire et technologies développés en réponse aux exigences de la Force océanique stratégique (discrétion acoustique, lutte anti-sous-marine, guerre des mines, etc.) s'avèrent des atouts cruciaux dans la perspective d'une entrée en premier.

34. Voir sur ce point la dernière partie du présent document.
35. Sur le lien entre les FAS et la guerre électronique, voir notamment P. Wodka-Gallien, « L'univers de l'électronique », *Forces aériennes stratégiques 50 ans – 1964/2014*, septembre 2014, p. 41-47.

En définitive, posséder les moyens politiques, organisationnels, opérationnels et capacitaires d'entrer en premier donne à la France une liberté d'action renforçant sa crédibilité sur tout le spectre des opérations. L'entrée en premier est ainsi tout à la fois un élément central de la puissance d'un État et de sa capacité d'action militaire, et un niveau d'ambition d'autant plus dimensionnant pour ses forces armées qu'il repose sur des savoir-faire complexes dont l'efficacité est sans cesse remise en cause par l'adversaire.

Un savoir-faire opérationnel complexe et contesté

Entrer en premier est une forme particulièrement exigeante d'emploi de la force armée. Réalisée à longue distance et en présence d'un adversaire, elle s'appuie sur une combinaison de capacités que peu d'États possèdent. Projeter des forces à longue distance, et donc porter la guerre chez un adversaire lointain, est l'une des incarnations les plus symboliques de la puissance militaire. En prenant une place centrale dans la planification de défense des États occidentaux dans l'après-guerre froide, la projection de forces et de puissance est aussi devenue une préoccupation des plus pressantes pour nombre d'États soucieux de ne pas connaître un sort semblable à celui de l'Irak ou de la République fédérale de Yougoslavie. Ainsi, les démonstrations de force répétées de l'Occident, et en particulier des États-Unis, de 1991 à 2003, ont incité au renforcement et à la diffusion de capacités d'interdiction, destinées à réduire la marge de manœuvre militaire occidentale sur ou à proximité de théâtres d'intervention extérieurs[36]. L'intérêt renouvelé pour les capacités d'interdiction et, plus généralement, le renforcement des capacités de contestation adverses mettent en lumière une tension croissante entre les exigences propres à l'entrée en premier dans des environnements non permissifs et un avantage militaire occidental de plus en plus incertain.

Le spectre de la contestation

Le degré de permissivité ou de contestation d'un théâtre d'opérations détermine le « coût d'entrée » – en termes de capacités comme de prise de risque – qu'il faut être prêt à consentir pour y pénétrer. Une

36. Sur l'essor des capacités et stratégies de déni d'accès, l'étude la plus complète est T. K. Kelly, D. C. Gompert et D. Long, *Smarter Power, Stronger Partners, Volume I. Exploiting U.S. Advantages to Prevent Aggression*, Santa Monica, CA, RAND Corporation, 2016, notamment les chapitres 2 à 4. Voir également S. J. Tangredi, *Anti-Access Warfare. Countering A2/AD Strategies*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 2013, p. 32-74. En français, voir C. Brustlein « Vers la fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès », *Focus stratégique*, n° 20, Ifri, avril 2010, et « Vers la fin de la projection de forces ? II. Parades opérationnelles et perspectives politiques », *Focus stratégique*, n° 21, Ifri, mai 2010. Sur les leçons tirées de la guerre du Golfe par les différents pays du monde, voir P. J. Garrity, *Why the Gulf War Still Matters: Foreign Perspectives on the War and the Future of International Security*, Los Alamos, NM, Los Alamos National Laboratory – Center for National Security Studies, 1993.

compréhension plus fine de la nature de la contestation est ainsi une étape indispensable afin d'identifier les capacités critiques à détenir pour disposer d'une capacité autonome d'entrée en premier en fonction des moyens de l'adversaire, mais aussi de déterminer les théâtres où l'action multinationale sera indispensable, voire ceux où l'entrée en premier serait impossible, car d'un coût prohibitif.

La doctrine française distingue les environnements permissifs et non permissifs, sur la base du degré d'obstruction attendu[37]. L'usage et la pratique ont abouti à l'apparition d'un troisième type d'environnement, dit « semi-permissif ». Bien qu'il ne soit pas défini dans la doctrine, il qualifie de fait une situation intermédiaire caractérisée par l'existence d'un risque d'obstruction sporadique, parfois irrégulier (terrorisme, groupes armés, etc.) mais pouvant aussi être conventionnel. Ce niveau d'obstruction ne varie pas seulement en fonction des moyens[38] mais également de la volonté de l'adversaire – cas par exemple d'une mission de rétablissement de la paix où les forces d'intervention ne sont pas l'adversaire principal.

En réalité, si la distinction entre environnements semi-permissifs et non permissifs permet d'identifier des défis de classes différentes, elle masque deux types de nuances peut-être plus importantes : (1) le degré de permissivité varie selon les milieux où est conduite la manœuvre ; (2) au sein même des environnements non permissifs, la diversité des défis rencontrés est extrême. La permissivité doit donc moins être envisagée de manière binaire qu'abordée sous la forme d'un spectre de la contestation, allant des formes irrégulières de petite échelle aux options les plus sophistiquées d'interdiction régionale (*cf.* tableau 1 ci-après).

37. *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, *op. cit.*, p. 64.
38. Qu'il s'agisse des moyens pris dans leur ensemble, ou de ceux présents sur le théâtre concerné.

Tableau 1. Propriétés des environnements en fonction de leur permissivité

	Environnement permissif	Environnement semi-permissif	Environnement non permissif
Type d'opposition	Aucune obstruction ou interférence attendue	Obstruction ou interférence résiduelle/sporadique attendue	Obstruction ou interférence directe/lourde attendue
Propriétés de la menace	Jugée inexistante ou négligeable car trop faible ou trop distante	Risque d'attaque terroriste sur les bases et convois Défenses faibles ou diminuées Possiblement dirigée sur une tierce partie	Risque de combats de haute intensité Défenses cohérentes et opérationnelles Capacités de frappe à longue portée, au-delà du seul territoire adverse
Territoire d'entrée	Pays hôte ayant donné son accord	Pays hôte déstabilisé ayant donné son accord Pays adverse (faibles capacités)	Pays hôte ayant donné son accord et menacé par les moyens adverses Pays adverse (capacités significatives possédées en propre ou fournies par une puissance extérieure)
Exemples de théâtres (et milieux concernés)	Mali 2013 (air), RCA 2013	Mali 2013 (terre), Libye 2011 (mer/air)	Irak 1991, Syrie 2013[39], Iran 2017 (hypothétique), Pays Baltes 2017 (hypothétique)

La volonté, pour un acteur, de contester la liberté d'action des puissances expéditionnaires sur son propre territoire, ou aux abords de celui-ci, n'est ni surprenante ni récente : chaque État aspire à faire respecter sa souveraineté, et donc à se doter des moyens d'imposer sa volonté sur son territoire – notamment en empêchant une puissance étrangère d'y accéder ou de le survoler sans autorisation. Historiquement, cette aspiration s'est toutefois heurtée à la réalité des rapports de forces.

39. L'évaluation porte ici sur le degré de permissivité du théâtre syrien lors de la préparation du raid aérien en rétorsion de l'attaque chimique d'août 2013 par le régime d'Al-Assad.

La vaste palette d'options de contestation de la liberté d'action d'une puissance extérieure est toutefois apparue dans toute sa diversité à de nombreuses occasions au cours du dernier siècle, en particulier lors des guerres mondiales et de la guerre froide, opposant non plus des puissances expéditionnaires à des adversaires matériellement plus faibles mais des grandes puissances entre elles. L'Allemagne nazie déployant une flotte sous-marine massive, renforçant les défenses du littoral atlantique, puis tentant de contrer les flottes de bombardiers stratégiques des Alliés, et le Japon face à la montée en puissance américaine en Asie orientale ont tous deux créé des environnements contestés, au-dessus de leur propre territoire et des diverses zones qu'ils occupaient, et parfois même bien au-delà grâce à leurs flottes[40]. De même, à partir des années 1960, l'ambition soviétique a été de mettre en œuvre une stratégie d'interdiction navale dans l'Atlantique, de manière à couper les forces de l'OTAN présentes en Europe des renforts américains. Cette stratégie passait par le renforcement de la flotte de surface et de la flotte sous-marine à propulsion nucléaire, ainsi que par la constitution d'un réseau spatial et aérien de surveillance océanique supposé pouvoir détecter, suivre et prendre pour cible les navires américains en route pour l'Europe, où leur puissance de feu et leurs forces embarquées étaient requises pour reprendre l'avantage[41].

Avec la mise en sommeil des rivalités entre grandes puissances, au début des années 1990, le déséquilibre militaire en faveur des puissances expéditionnaires occidentales est réapparu, avec d'autant plus de force qu'il avait, entre-temps, été accru par les innovations de la « révolution dans les affaires militaires » (RMA[42]). Lors des opérations expéditionnaires conduites depuis 1991, la liberté d'action au-dessus et à proximité des pays adverses est rapidement conquise au cours de phases d'entrée en premier rencontrant une opposition qui, bien que parfois adossée à des capacités pléthoriques (Irak 1991), demeurait peu efficace et toujours surclassée.

40. Pour une analyse de ces campagnes mettant l'accent sur les dimensions de l'accès et du déni d'accès, voir Tangredi, *Anti-Access Warfare*, *op. cit.*, p. 135-149.
41. Sur les efforts et capacités russes dans ce domaine, voir N. Friedman, *Seapower and Space*, Annapolis, MD, Naval Institute Press, 2000, p. 129-172.
42. Sur la RMA, voir É. de Durand, « Révolution dans les affaires militaires : 'Révolution' ou 'transformation' ? », *Hérodote*, n° 109, 2003, p. 57-70. Sur la façon dont les innovations technologiques ayant fondé la « RMA » (ISR, ciblage de précision, furtivité, etc.) sont apparues au cours de la guerre froide dans le cadre de la rivalité avec l'Union soviétique, adversaire majeur, pour être ensuite employées face à des acteurs régionaux ou locaux, voir R. Tomes, *US Defense Strategy from Vietnam to Operation Iraqi Freedom. Military Innovation and the New American Way of War, 1973-2003*, Abingdon, Routledge, 2007.

Illustration 1. Spectre de la contestation

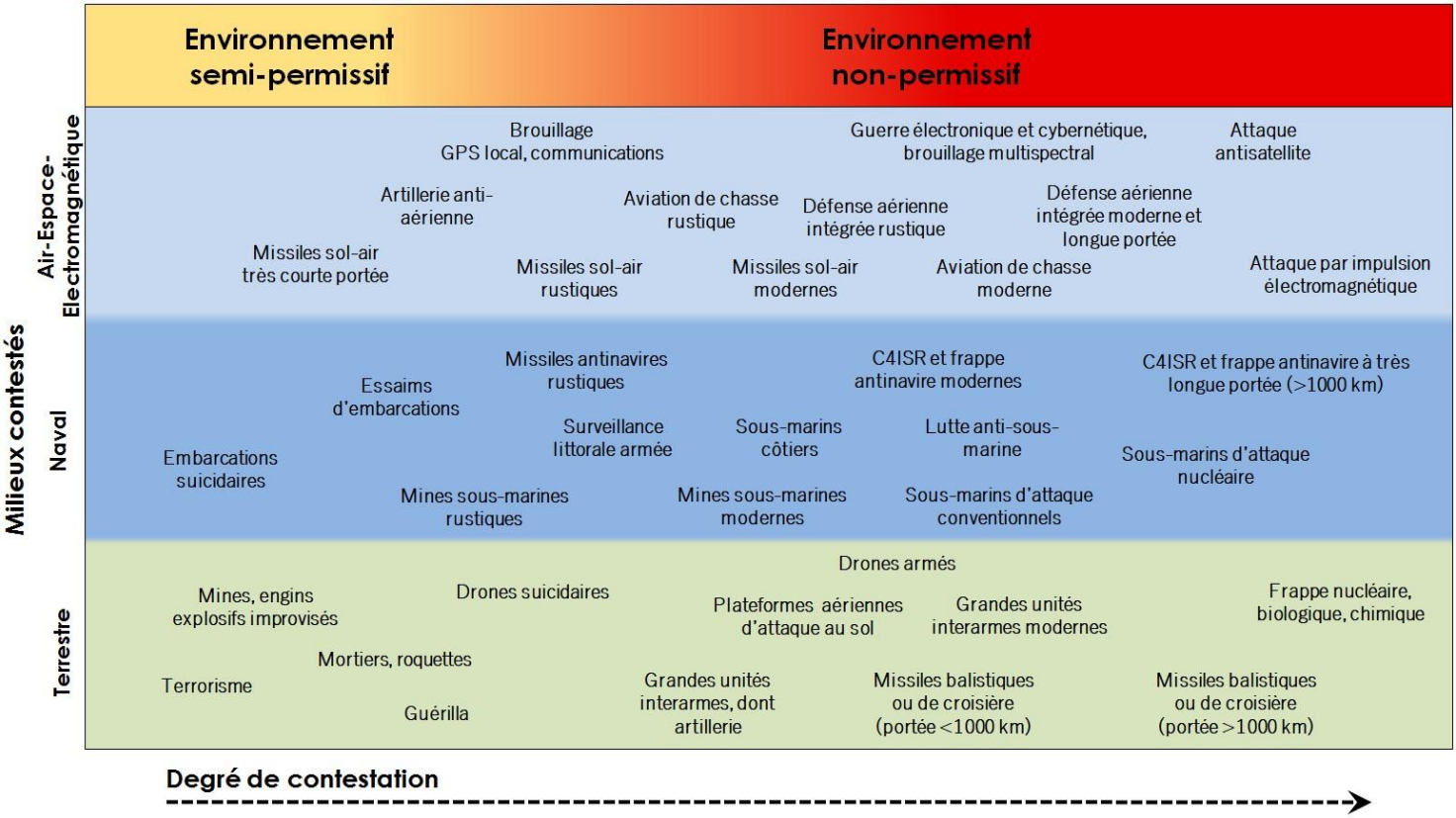

Le déséquilibre conventionnel qui a rendu possible une projection de forces avec des risques limités semble aujourd'hui en passe de se réduire[43]. Deux facteurs contribuent à ce développement des capacités de contestation : le rattrapage économique et la convergence budgétaire qui en découle entre l'Occident et le reste du monde et le renforcement spécifique des moyens de contestation. Le dynamisme économique de certaines puissances régionales et les efforts qu'ils consentent pour la constitution de leur puissance militaire contrastent nettement avec la baisse tendancielle de l'effort de défense en Occident au cours de la même période. Le différentiel de puissance, qui n'avait jamais semblé si fort dans les années 1990, se réduit aussi sous l'effet du transfert de certaines technologies d'origine russe ou chinoise. En parallèle, les adversaires de l'Occident se sont efforcés de comprendre les forces et faiblesses de ce modèle de guerre expéditionnaire et ont ainsi réorienté leurs stratégies afin

43. On retrouve un diagnostic similaire dans la vision prospective de l'armée de Terre récemment exposée dans *Action Terrestre Future*, qui anticipe ainsi la fin d'un « confort opératif ». *Action Terrestre Future. Demain se gagne aujourd'hui*, Paris État-major de l'armée de Terre, septembre 2016, p. 13-15.

d'entraver cette liberté d'action. Résultat de ces deux tendances, certaines capacités longtemps réservées aux puissances majeures connaissent une démocratisation relative – sous-marins non seulement côtiers, mais de plus en plus autonomes ; drones de taille et capacité d'emport croissantes, missiles sol-air et air-air modernes et à longue portée, feux sol-sol de portée et de précision croissantes, défenses côtières, etc.[44].

De fait, selon l'allonge des adversaires, et selon les risques qu'ils seront prêts à prendre, la liberté d'action des puissances interventionnistes est susceptible d'être contestée sur tous les segments d'une opération de projection de forces – qu'ils soient situés très en amont ou seulement en aval du processus. Frapper une base de manière précise à plusieurs milliers de kilomètres est considérablement plus complexe que de gêner le plageage d'une force amphibie[45]. Aussi le nombre d'options de contestation décroît-il naturellement avec l'éloignement, de même manière qu'il se densifie rapidement dans le voisinage immédiat du territoire adverse, et plus encore sur ce dernier.

Les options d'entrave précoce ne sont cependant pas réservées aux seules puissances militaires majeures telles que la Russie ou la Chine. D'abord, celles-ci proposent à la vente des systèmes dont les portées et la qualité du guidage feraient d'excellents composants d'une stratégie d'interdiction mise en œuvre par un acteur régional ou local, en particulier les missiles sol-air à longue portée (famille de systèmes *S-300* russe et leur variante chinoise, le *HQ-9*) et les missiles antinavires ou d'attaque au sol (variantes pour l'export de la famille *Club* 3M14/3M54[46]). Les effecteurs antinavires ou d'attaque au sol peuvent être portés par de nombreuses plateformes mobiles (chasseurs, bombardiers, drones, bâtiments de surface, sous-marins, plateformes banalisées, etc.), elles-mêmes capables d'accroître l'enveloppe de la menace de plusieurs centaines de kilomètres du fait de leur rayon d'action propre. Par ce biais, et par un recours à des méthodes irrégulières, des acteurs considérablement moins sophistiqués

44. Pour un aperçu général des développements, voir C. Brustlein « Vers la fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès », *op. cit.*, p. 17-24, et T. K. Kelly, D. C. Gompert et D. Long, *Smarter Power, Stronger Partners, Volume I*, *op. cit.*

45. Sur la lutte contre les débarquements amphibies, voir G. Garnier, « Le pari de l'amphibie. Risque tactique, influence stratégique », *Focus stratégique*, n° 46, Ifri, septembre 2013, p. 27-28, 35-38.

46. Sur les missiles sol-air modernes et leur diffusion, voir C. Brustlein, É. de Durand et É. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, *op. cit.*, p. 73-82. Sur les missiles antinavires, voir P. E. Pournelle, « The Deadly Future of Littoral Sea Control », *Proceedings*, juillet 2015 ; K. Sayler, *Red Alert. The Growing Threat to U.S. Aircraft Carriers*, Washington D.C., Center for a New American Security, 2016.

que la Russie ou que la Chine peuvent espérer perturber une opération de projection très en amont[47].

Tableau 2. Contester la liberté d'action expéditionnaire : effets recherchés et modes opératoires

Segment	Effets désirés	Capacités et modes opératoires
1 – Territoire national	- Paralysie des systèmes de commandement - Désorganisation logistique - Affaiblissement du potentiel offensif	- Cyber-attaque - Raid terroriste sur les infrastructures de défense (centres de commandement, bases opérationnelles, dépôts) ou de logistique civile (ports, aéroports, nœuds ferroviaires) - Frappe conventionnelle limitée
2 – Mobilité stratégique	- Attrition des capacités de transport et désorganisation de la projection - Refus d'autorisation de survol par pays tiers	- Chantage au terrorisme ou à la frappe, potentiellement avec charge NRBC - Sous-marin à propulsion diesel, anaérobie ou nucléaire - Attaque de passages resserrés (mines, missiles antinavires, terrorisme, etc.)
3 – Positionnement régional	- Destruction, neutralisation ou affaiblissement des capacités offensives - Refus d'autorisation de stationnement par le pays hôte	- Chantage - Attaque régulière (frappe aérienne, sol-sol ou mer-sol) ou irrégulière (terrorisme classique ou non conventionnel) sur les infrastructures militaires du pays hôte (bases opérationnelles, dépôts) ou de logistique civile (ports, aéroports, nœuds ferroviaires)
4 – Approches maritimes et aériennes	- Éloignement de la flotte et des forces aériennes (portée *stand-off*) pour réduire leur efficacité opérationnelle - Attrition ou neutralisation fonctionnelle des forces de projection (navales/aériennes) - Dissuasion ou parade d'un débarquement amphibie - Dissuasion ou perturbation du recueil ISR	- Bulle d'interdiction aérienne (radars modernes et intégrés, sol-air, air-air et mer-air) - Bulle d'interdiction navale (ISR transhorizon, missiles balistiques antinavires, sous-marins, mines sous-marines, vedettes, batteries antinavires côtières, avions de patrouille maritime, lutte anti-sous-marine, etc.) - Attaque antisatellite

47. Pour une analyse décomposant les modes opératoires en fonction de leur position dans la séquence de projection, appliquée au seul domaine aérien, voir C. Brustlein, É. de Durand et É. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, *op. cit.*, p. 120-121.

5 – Territoire d'entrée en premier (adverse ou tierce partie)	- Dissuasion ou perturbation du recueil ISR - Attrition des forces expéditionnaires	- Bulle d'interdiction aérienne et sol-sol - Guerre électronique - Déception - Capacités régulières (y compris grandes unités interarmes) - Capacités irrégulières (terrorisme, guérilla, EEI)

Sous l'effet combiné du rééquilibrage de la puissance militaire aux échelles mondiale et régionales et du renforcement des capacités des adversaires potentiels, le niveau de contestation de la liberté d'action des puissances interventionnistes semble donc amené à s'élever à l'avenir, tant en Asie qu'en Europe et au Moyen-Orient[48]. Tandis que de nombreux États étaient jusqu'alors condamnés à l'autodéfense, la diffusion des capacités d'interdiction offrira une allonge régionale à un nombre grandissant d'acteurs, leur permettant de créer des zones contestées dépassant nettement leur propre territoire. Cette capacité à rendre non permissif un espace non national, à l'instar de la bulle d'interdiction que peuvent créer les capacités russes déployées en Crimée[49] ou en Syrie[50], a de lourdes implications. Elle vulnérabilise l'approche séquentielle de la projection de forces qui prévaut traditionnellement et en vertu de laquelle l'opération d'entrée en premier est précédée de l'acheminement, et du déploiement sur le théâtre, des forces destinées dans un second temps à atteindre la décision. L'absence d'obstruction adverse à l'échelle du théâtre a rendu une telle approche possible dans le Golfe ou dans les Balkans. Dès lors que le théâtre entier devient non permissif, la nature des opérations change : le dispositif opérationnel permettant l'entrée en premier doit s'adapter, par exemple en modifiant son rythme, renforçant sa résilience et sa protection par le déploiement de systèmes défensifs (durcissement et sécurisation des emprises, défense aérienne et antimissile, etc.), en restant mobile (« flexbasing », porte-avions, etc.), en aveuglant l'adversaire (déception,

48. T. K. Kelly, D. C. Gompert et D. Long, *Smarter Power, Stronger Partners, Volume I*, *op. cit.*, p. 43-64. Pour des représentations graphiques de l'intensification, entre 1996 et 2017, des menaces d'interdiction (frappe sol-sol et contre les bâtiments de surface, défense aérienne élargie) posées par la Chine aux États-Unis, voir E. Heginbotham *et al.*, *The U.S.-China Military Scorecard. Forces, Geography, and the Evolving Balance of Power, 1996-2017*, Santa Monica, CA, RAND Corporation, 2015, p. 51, 109, 176, 180.

49. Défenses sol-air, y compris à longue portée (*S-300 PMU2* et *S-400*), intercepteurs modernes (*Su-30SM*, *Su-27SM2/3*, défenses côtières, flotte de la mer Noire équipée de missiles mer-air, mer-mer et mer-sol, de moyens ASM, de sous-marins, etc. Voir *Military Balance 2016*, Londres, International Institute for Strategic Studies, 2016, p. 175, 198, 202 ; K. Weinberger et F. Holcomb, *Russian Build-Up in and around Ukraine: August 12, 2016*, Institute for the Study of War, 12 août 2016.

50. Voir notamment J. Altman, « Russian A2/AD in the Eastern Mediterranean. A Growing Risk », *Naval War College Review*, vol. 69, n° 1, hiver 2016, p. 72-84.

lutte anti-ISR, etc.), voire en n'opérant qu'à distance de sécurité – autant de dilemmes auxquels les États-Unis sont aujourd'hui confrontés dans leur préparation à un affrontement éventuel avec la Chine[51].

L'intensification du degré de contestation accessible à l'adversaire est une tendance lourde qui, si elle n'est pas universelle, doit être prise en compte par la France. En contraignant de plus en plus la liberté d'action des forces expéditionnaires, cette tendance risque de compromettre l'aptitude à entrer en premier, qui repose sur la possession de certains avantages comparatifs et de capacités qu'il importe d'identifier et de préserver durablement.

Pratiques de l'entrée en premier et capacités critiques

Comme tout plan d'opération, l'entrée en premier prend une forme adaptée en fonction de nombreux critères, qui peuvent avoir trait à l'État initiant la projection de forces (capacités, pré-positionnement, degré de prise de risque tolérée, alliés…), à l'adversaire visé par l'entrée en premier (capacités, degré de présence et de contrôle sur le terrain convoité, propension à la prise de risque, alliés…), à la nature du théâtre d'opérations (élongations, enclavement, voisinage, climat/milieu…) ou, enfin, au déroulement de la crise en cours (urgence, contraintes diplomatiques…). Le poids relatif de chaque facteur variera donc selon les opérations envisagées. En raison du terrain, du contexte chronologique, des forces locales et des moyens propres aux puissances interventionnistes, l'entrée en premier en Afghanistan, dans les suites du 11 septembre 2001, a ainsi pris une forme radicalement différente de l'entrée en premier au Mali, en janvier 2013, alors même que dans les deux cas l'action était conduite dans l'urgence et que les théâtres étaient distants et géographiquement enclavés. Malgré de telles variations, aussi normales qu'irréductibles, les opérations d'entrée en premier partagent un certain nombre de similitudes, à la fois dans leurs traits généraux et dans les priorités opérationnelles et stratégiques qui en façonnent la conduite.

51. Choisir de n'opérer qu'à très longue portée, depuis des bases situées hors de la zone menacée, ne dépend pas que de considérations capacitaires, mais peut-être en premier lieu du contexte politico-stratégique : dans certains cas tels que les alliances, il est politiquement impossible pour la puissance expéditionnaire de mettre un terme à sa présence régionale. Les États-Unis en Asie Pacifique, par exemple, doivent ainsi trouver un moyen de rendre leur présence en Corée du Sud et au Japon plus résiliente face aux capacités chinoises. Pour une synthèse récente de la problématique du déni d'accès chinois et des réponses américaines à l'horizon 2030-2040, voir S. Biddle et I. Oelrich, « Future Warfare in the Western Pacific. Chinese Antiaccess/Area Denial, U.S. Air Sea Battle, and Command of the Commons in East Asia », *International Security*, vol. 41, n° 1, été 2016, p. 7-48.

Principes généraux

L'entrée en premier est une opération de nature offensive, généralement conduite sur de longues distances. Elle aboutit à mettre en contact un assaillant en situation d'élongation et un défenseur contrôlant plus ou moins solidement le terrain. Ce degré d'emprise de l'adversaire sur le théâtre d'opérations est crucial puisqu'il reflète sa puissance défensive, et donc son aptitude à tirer profit des avantages conférés par l'adoption d'une posture de défense, qu'ils soient tactiques (meilleure connaissance du terrain, possibilité de jouer sur la dissimulation, la dispersion, le durcissement des positions, coût moindre des armements défensifs…), opératives (lignes de communication plus courtes) ou stratégiques (soutien de la population, capacité à durer…[52]). Pour espérer prendre l'ascendant face à ces avantages défensifs, la force conduisant l'entrée en premier devra nécessairement disposer d'une supériorité qualitative sur l'adversaire. Cette supériorité repose non seulement sur un avantage matériel (systèmes sophistiqués et mieux entretenus, meilleur soutien, etc.), mais également sur une compétence tactique supérieure, garantissant la performance et l'adaptabilité des forces. Plus les adversaires seront puissants, solidement établis, ou disposeront de capacités nivelantes sophistiquées, plus la supériorité qualitative devra se doubler d'une parité, voire d'une supériorité quantitative. À l'inverse, une entrée en premier visant un terrain faiblement tenu par l'adversaire – ou tenu par un adversaire peu significatif – pourra être menée à bien avec des forces peu nombreuses qui conserveront un avantage qualitatif suffisant, sans même requérir des équipements de dernière génération.

Pour toutes les opérations d'entrée en premier, la géographie stratégique du théâtre constitue un facteur déterminant. Celle-ci se décline de deux manières : d'une part, l'environnement physique aux abords du terrain pris pour cible, de l'autre, la nature des équilibres politiques et diplomatiques dans la région, et en particulier dans le voisinage direct. Chacun de ces deux éléments contribue à conditionner les approches possibles du terrain convoité.

La géographie physique du théâtre d'opérations tient naturellement un rôle prééminent, en affectant la liberté d'action et en influençant directement ou indirectement les exigences de l'entrée en premier en termes capacitaires. Ainsi, l'existence d'une ou plusieurs façades maritimes dimensionne – sans conditionner – l'emploi des moyens navals et, dans une moindre mesure, aéronavals. De même, la qualité et la densité des

52. Voir notamment Posen, « Command of the Commons », *op. cit.*, p. 23-24.

voies de communication terrestres dans la région, qui varient selon la nature du terrain et le degré de développement des pays, affectent le volume et la vitesse d'acheminement des éléments terrestres et, en partie, la prévisibilité des itinéraires. Le nombre de bases aériennes de théâtre et de groupes aéronavals disponibles à proximité de l'adversaire affecte le volume de sorties aériennes. La distance entre ces bases et le terrain ciblé, en combinaison avec la capacité de ravitaillement en vol, dimensionne l'effort aérien en influençant la durée de présence sur zone de l'aviation tactique et des moyens de recueil ISR. Un dispositif de pré-positionnement des forces ou des stocks d'équipement dans la région augmentera sensiblement la réactivité des forces, alors que l'accessibilité d'installations portuaires sera requise pour permettre l'acheminement de forces lourdes.

Le second facteur déterminant tient aux positionnements diplomatiques des États de la région. Combiné aux propriétés physiques du théâtre, l'alignement des pays voisins peut lourdement affecter les options opérationnelles et stratégiques envisageables pour pénétrer sur le théâtre, à l'instar du refus des autorités turques, en 2003, de laisser les forces américaines transiter par leur territoire pour ouvrir un second front dans le nord de l'Irak. Que cela résulte du jeu des alliances ou de tensions ponctuelles liées à une opération spécifique, un pays demeure naturellement libre de refuser aux forces de projection la possibilité de transiter à travers son espace aérien, ou la possibilité d'opérer depuis son sol pour la conduite d'opérations aériennes, terrestres ou navales[53]. De toute évidence, l'entretien par les puissances interventionnistes d'un réseau de partenaires aussi étendu que possible dans les différentes régions d'intérêt constitue un atout important afin de décourager une initiative hostile et offre donc, au besoin, une flexibilité précieuse dans le cadre d'une opération d'entrée en premier[54].

L'entrée en premier peut schématiquement être décomposée en trois phases : (1) la mise en place d'un *socle capacitant opératif et stratégique*, (2) la *charnière expéditionnaire* et (3) la *conquête de la liberté d'action dans la zone contestée*. Ces phases s'ouvrent successivement mais se combinent sans se substituer l'une à l'autre. Elles forment à terme les trois piliers sur lesquels repose toute entrée en premier. La nature et le nombre des capacités requises dépendront néanmoins étroitement du théâtre d'opérations, et des moyens de l'adversaire. Plus l'environnement sera

53. Sur ces facteurs, et leur sensibilité au contexte politique, voir C. Brustlein, « Vers la fin de la projection de forces ? II. Parades opérationnelles et perspectives politiques », *op. cit.*, p. 25-34. Voir également S. L. Pettyjohn et J. Kavanagh, *Access Granted. Political Challenges to the U.S. Overseas Presence, 1945-2014*, Santa Monica, CA, RAND Corporation, 2016.
54. Voir notamment Tangredi, *Anti-Access Warfare*, *op. cit.*, p. 76-85.

contesté, plus la panoplie devra être complète, moderne, être déployée longtemps et en nombre – à un niveau national ou collectif.

Le socle capacitant

Dans le cadre d'une entrée en premier, la première phase doit en priorité mettre en place d'un *socle capacitant interarmées*. Ce terme désigne un dispositif C4ISR et logistique, opératif et stratégique, devant rendre possibles, de manière autonome, les missions coercitives nécessaires pour pénétrer dans un environnement contesté. Ces moyens sont mobilisés très en amont de l'opération, afin de mener à bien le travail de renseignement et de planification préalable à l'ouverture des hostilités. Mais le rôle du socle capacitant perdure tout au long de l'opération, en soutien des actions de combat, nationales ou collectives. Ce socle combine des capacités aussi variées que le renseignement multi-capteurs, la planification, les structures et systèmes de contrôle et de commandement interarmées de niveaux opératif et stratégique[55], ou encore le soutien logistique à ces mêmes niveaux[56]. C'est ensuite sur ce socle que devra s'appuyer la mise en œuvre, dans un environnement contesté et à longue distance, du premier échelon de forces. L'ambition française étant d'être capable de conduire une entrée en premier de manière autonome, il est crucial que ce socle de moyens soit maintenu sur une base nationale.

L'ambition de pouvoir entrer en premier face à des adversaires considérables requiert la possession de structures de commandement interopérables, capables d'intégrer les contributions alliées à une manœuvre d'ensemble sous commandement français, dans le cadre d'une force multinationale de volume divisionnaire[57]. Dans les scénarios les plus exigeants, l'interopérabilité de ce socle capacitant permet d'intégrer la force sous commandement français à une structure de commandement stratégique planifiant et conduisant une opération de plus grande ampleur.

Le renseignement constitue le second pilier de ce socle. Là encore, l'ambition française de conserver une autonomie d'appréciation de

55. Il importe en outre de pouvoir commander une opération d'entrée en premier depuis le territoire national aussi bien que depuis le théâtre d'opération, et donc de pouvoir opérer des bascules de l'un à l'autre, aptitude nécessaire au titre de la résilience face aux agressions et aux risque de suractivité opérationnelle pouvant être occasionné par des opérations simultanées sur plusieurs théâtres.

56. De nombreux éléments sont exposés dans la RDIA 2014-002, *Entrée en premier*, *op. cit.*, p. 16.

57. Ceci correspond au format d'une *Smaller Joint Operation* (SJO) défini par l'OTAN, soit une force comptant de 15 à 23 000 hommes. Voir LCL Chênebeau, *Éléments d'appréciation sur le niveau opératif et comparaison avec le modèle américain*, Paris, Centre interarmées de concepts, d'études et d'expérimentations, 10 janvier 2014.

situation tactique et stratégique induit la possession d'une grande variété d'options, telles que le renseignement humain, les capacités d'interception des communications ou encore les capteurs optiques emportés par des drones (tactiques ou MALE) ou autres appareils pilotés (*E-3F AWACS* d'alerte avancée et de *C2* aéroporté), notamment de patrouille maritime. Moins l'environnement sera permissif, plus la couverture devra être complète, et plus le recueil du renseignement sera complexe, devant s'effectuer à distance de sécurité (*C-160G Gabriel* pour le ROEM), depuis l'espace (satellites IMINT *HELIOS*, puis *MUSIS*, satellites ROEM *CERES*), voire être complété par des moyens ISR capables de pénétrer un espace aérien contesté et d'y identifier – voire de détruire eux-mêmes – des cibles à haute valeur ajoutée telles que des lanceurs mobiles de missiles balistiques[58].

La charnière expéditionnaire

L'entrée en premier s'effectue rarement depuis le seul territoire national. Bien que certaines actions puissent initialement être conduites depuis la France, notamment afin de bénéficier d'une plus grande réactivité ou pour maximiser la fulgurance de l'effet de surprise, les élongations peuvent être si importantes que des points d'appui situés à proximité du théâtre d'opérations seront rapidement requis. La projection de forces visant le territoire contesté mêle donc des éléments intervenant directement depuis le territoire national, et d'autres opérant depuis des bases de théâtre ou des navires de surface – dans le cas de la France, le groupe aéronaval et les BPC de classe *Mistral*.

Les missions aériennes conduites depuis le territoire national sont généralement synonymes d'élongations considérables. Rendues possibles par l'entretien d'un savoir-faire requis pour que les Forces aériennes stratégiques puissent remplir leur mission de dissuasion nucléaire, de telles missions ont été réalisées dans les premières heures des opérations en Libye en 2011 et au Mali en 2013[59]. Qu'elles soient utilisées au début d'une opération pour produire un effet de sidération chez l'adversaire, du fait de l'urgence de la situation, ou qu'elles opèrent depuis des bases françaises tout au long de l'opération en raison de la proximité relative du

58. Ce type de drones ne semble pas opérationnel à ce jour mais répond aux exigences identifiées de longue date aux États-Unis pour démanteler des postures de déni d'accès, et pourrait ainsi voir le jour dans l'US Navy ou dans l'US Air Force au cours de la prochaine décennie.

59. Le 19 mars 2011, une dizaine de *Rafale* et de *Mirage* 2000 (*2000-D* ou *2000-5*) partis de France métropolitaine (Saint-Dizier, Nancy, Dijon) ont réalisé un raid visant les forces loyalistes libyennes menaçant la ville de Benghazi. Dans la nuit du 12 au 13 janvier 2013, 4 *Rafale* sont partis de la base aérienne de Saint-Dizier pour réaliser un raid contre des forces d'AQMI au Mali.

théâtre (Libye 2011), ces missions en élongation dépendent de moyens de ravitaillement en vol, issus du parc français (14 appareils en 2016) ou prêtés par des alliés[60].

Parce que les moyens aériens en élongation suffiront rarement à produire seuls l'effet recherché, les forces de projection doivent s'établir sur le théâtre d'opérations, à proximité du territoire où l'entrée en premier doit être réalisée, grâce à la mobilité stratégique offerte par les capacités de transport maritime (BPC, navires rouliers) ou aérien. Le volume des capacités de transit et d'approvisionnement affecte non seulement la rapidité avec laquelle les forces de projection peuvent être déployées, mais influence fortement leur volume. Le dimensionnement de telles capacités au sein des formats d'armées doit donc être corrélé aux ambitions stratégiques en termes d'effets à atteindre sur le théâtre (nombre de sorties aériennes par jour, dimensionnement de la force terrestre d'intervention et de ses appuis, etc.) – plus les « tuyaux » sont fins, plus la montée en puissance sur le théâtre et la pression exercée sur l'adversaire seront lentes.

Dans le cadre d'une entrée en premier, le dispositif projeté doit à terme pouvoir générer la puissance aérienne, navale et terrestre adaptée aux capacités adverses et aux objectifs de l'opération, à la fois dans ses volets offensifs et défensifs. Le volet défensif assure la protection et la résilience de ce dispositif face aux diverses menaces présentes sur le théâtre, et passe ainsi par la surveillance des abords des bases projetées et l'établissement de périmètres de sécurité destinés à détecter d'éventuels assaillants et à compliquer leur tâche (environnement semi-permissif), mais également par le déploiement de défenses contre des raids aériens, des frappes de missiles balistiques ou de croisière, ainsi que de moyens de détection, de protection et de décontamination NRBC (environnement non permissif[61]). Face aux adversaires dotés des capacités de frappe à longue distance substantielles (Chine et Russie en particulier), la question se pose de la survivabilité de bases régionales qui pourraient vite être rendues inopérantes. Sans pour autant que cela préfigure un abandon total de ces installations, amenées à perdurer pour des raisons politiques, cette préoccupation amène à réintroduire la problématique du durcissement des installations ou du déploiement de moyens de défense active face aux moyens de frappe adverses. Il convient en outre, en raison des coûts de

60. Le 19 mars 2011, 6 ravitailleurs avaient ainsi été mobilisés pour les débuts de l'opération en Libye. Voir J.-M. Tanguy, « For OUP Tankers Only », blog *Le Mamouth*, 29 mars 2012.

61. Nombre d'études se sont focalisées sur le cas des bases aériennes. Voir par exemple C. J. Bowie, *The Anti-Access Threat and Theater Air Bases*, Washington D.C., Center for Strategic and Budgetary Assessments, 2002, p. 37-51 ; et A. J. Vick, *Air Base Attacks and Defensive Counters. Historical Lessons and Future Challenges*, Santa Monica, CA, RAND, 2015, p. 19-37.

telles mesures, d'envisager des modes alternatifs de présence sur le théâtre, qu'il s'agisse d'un recours croissant à l'aéronavale et, pour les États-Unis, au *sea-basing*, ou encore à l'exploitation d'un réseau plus diversifié d'infrastructures sur le théâtre, offrant ainsi une plus grande résilience[62].

Ce volet défensif passe en parallèle par la protection de la flotte impliquée dans l'opération, qu'il s'agisse du groupe aéronaval, d'un BPC escorté, ou de frégates de premier rang. Les capacités de lutte anti-sous-marine, de guerre des mines, de défense antiaérienne et d'autoprotection (interception cinétique ou défense électronique) face aux missiles antinavires participent pleinement de ce volet défensif, et sont requises dès lors que la flotte doit opérer à proximité d'un adversaire étatique contre lequel une entrée en premier est planifiée[63].

La conquête de la liberté d'action chez l'adversaire

Si la protection du dispositif projeté confère à celui-ci une certaine résilience, il importe, en particulier face à des adversaires conséquents, d'entamer rapidement la troisième phase de l'opération : l'action offensive proprement dite. L'objectif de cette phase de contact est la conquête de la liberté d'action dans les airs, sur mer et dans l'espace électromagnétique et cybernétique, puis sur terre. Des mesures de préparation du théâtre peuvent être mises en œuvre afin d'accroître l'effet de surprise, qu'il s'agisse de déception (ruse, intoxication…) ou de l'infiltration de forces spéciales ou d'unités clandestines. Ces derniers groupes, qui permettent d'affiner le renseignement, d'appuyer le ciblage, de saboter des cibles critiques ou de créer des diversions peuvent ainsi jouer un rôle critique dans l'entrée en premier, quel que soit le degré de contestation de l'environnement considéré.

62. Le *sea-basing*, concept de l'US Navy et du Corps des Marines, consiste à disposer des moyens, y compris des soutiens et appuis, de conduire des opérations depuis la mer. Ces organisations s'intéressent également à la possibilité de déployer des *F-35B*, à décollage vertical, depuis des terrains d'aviation sommaires, afin de miser sur la dispersion et la surprise pour assurer leur sécurité. Du côté de l'Air Force, une autre approche consiste à développer en temps de paix les partenariats et les capacités permettant, en temps de crise, de déployer des unités de l'Air Force sur des infrastructures diverses (bases aériennes alliées, anciennes installations, aéroports civils, etc.). Sur ces différentes options, voir R. Work, *Thinking about Sea-Basing: All Ahead, Slow*, Washington D.C., Center for Strategic and Budgetary Assessments, 2006 ; M. Gunzinger et J. Stillion, *Sustaining America's Precision Strike Advantage*, Washington D.C., Center for Strategic and Budgetary Assessments, 2015, p. 31-34 ; M. W. Pietrucha, « Making Places, Not Bases a Reality », *Proceedings*, vol. 141, n° 10, octobre 2015.

63. Sur les principes et options de défense des navires de surface face aux missiles antinavires, voir R. Kumar, *Defence of Surface Ships Against Anti Ship Missiles*, Monterey, CA, Naval Postgraduate School, Thesis, 1990.

Dans les environnements semi-permissifs, notamment ceux où la suprématie aérienne est incontestée, l'implication des forces terrestres (unités légères) ou des forces spéciales pourra être immédiate afin de s'emparer de points clés (infrastructures portuaires ou aéroportuaires, nœuds de communication, axes principaux) et les sécuriser, en préalable à leur utilisation pour conduire des actions coercitives. Une capacité de déploiement rapide, qu'elle soit fournie par le transport aérien ou des bâtiments amphibies ou rendue possible par un dispositif de pré-positionnement, sera ici essentielle.

Dans un environnement non permissif, la phase offensive passe d'abord par la neutralisation des capacités d'interdiction à longue portée de l'adversaire, les plus « nivelantes » et/ou les plus dangereuses, de manière à réduire au minimum la vulnérabilité des forces déployées sur le théâtre et à accroître celle de l'adversaire. Dès lors qu'un adversaire dispose d'une défense aérienne (air-air ou sol-air), même d'ancienne génération, il est crucial de conduire des missions SEAD/DEAD[64] afin de rendre le milieu aérien plus permissif. Pour y parvenir, l'armée de l'Air combine aujourd'hui des moyens d'autoprotection (système SPECTRA du *Rafale*) et de frappe air-sol, là où les forces armées américaines s'appuient non seulement sur l'autoprotection, mais également sur des nacelles de brouillage offensif, des missiles à guidage antiradar et des chasseurs et bombardiers à très faible signature radar (*F-22* et surtout *B-2*), capables de s'approcher des cibles pour les détruire à l'aide de munitions de précision. Face à des capacités sol-air plus modernes, de courte ou moyenne portée (*Buk-M1/2/3*) ou de longue portée (*HQ-9*, *S-300 PMU1/2*, *S-400*), le recours aux mêmes capacités traditionnelles de destruction ou de neutralisation des défenses aériennes s'avérerait plus risqué, voire impossible, rendant nécessaires l'acquisition par la France de nouveaux moyens (attaque électronique agile par brouilleurs ou armes cybernétiques, effecteurs air-sol de portée accrue, drones de combat, etc.[65]). Si l'avance occidentale dans le combat air-air demeure importante, l'aptitude à entrer en premier impose de conserver cette marge de supériorité, que cela passe par des entraînements de plus en plus exigeants, des missiles air-air de portée accrue, une modernisation du SPECTRA, une connectivité résiliente ou des radars à antennes actives aux capacités renforcées (RBE2 AESA).

64. La DEAD (*Destruction of Enemy Air Defense*) vise la destruction de la défense aérienne adverse tandis que la SEAD ne vise que la neutralisation, parfois de manière temporaire, de ses éléments constitutifs.

65. Pour une étude détaillée de l'avenir des missions de neutralisation/destruction des défenses aériennes face aux systèmes SAM modernes, voir C. Brustlein, É. de Durand et É. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, *op. cit.*, p. 152-175.

Les moyens de frappe dans la profondeur (missiles de croisière air-sol et mer-sol surtout) constituent un outil essentiel de l'entrée en premier, en appuyant cette conquête de la liberté d'action dans les airs par la neutralisation des pistes des bases aériennes adverses ainsi que des appareils au sol, rééquilibrant avantageusement le rapport de forces quantitatif dès les premières heures de l'affrontement. Ils peuvent en parallèle frapper les moyens critiques des défenses adverses : capacités antinavires (radars, lanceurs) susceptibles de menacer la flotte de surface, infrastructures de stockage d'ADM et de leurs vecteurs potentiels (sol-sol et aériens), centres de commandement et de communication et moyens de guerre électronique…

À mesure que les moyens les plus sophistiqués de l'adversaire sont mis hors de combat et que s'accroît la liberté d'action dans les différents milieux, l'effort peut éventuellement se tourner vers une attrition initiale des moyens adverses susceptibles d'entraver une éventuelle phase à dominante terrestre de l'opération : unités lourdes et d'élite, artillerie sol-sol, etc.

Dans le *Livre blanc* de 2013, les brigades de décision (2e et 7e brigades blindées) sont identifiées au sein de l'armée de Terre comme étant les moyens « aptes à l'entrée en premier et au combat de coercition face à un adversaire équipé de moyens lourds[66] ». Dans un environnement non permissif dur et distant (Europe orientale, golfe Persique, etc.), marqué par exemple par une forte contestation aérienne, par exemple suite à une sanctuarisation agressive[67], le recours à des éléments issus des brigades lourdes (GTIA articulé autour du couple *Leclerc*/VBCI, lance-roquettes unitaire) pourrait être nécessaire dans le cadre d'une entrée en premier. Ils pourraient avoir par exemple pour mission de neutraliser des éléments adverses ne pouvant être détruits par les airs, ou de déséquilibrer les défenses[68]. Dans la plupart des scénarios, néanmoins, de telles unités lourdes ne semblent pas appelées à tenir une place centrale dans l'entrée en premier telle que définie dans cette étude (l'étape initiale de conquête de la liberté d'action en territoire adverse). Ces unités, du fait des contraintes imposées par leur format en termes de délais d'acheminement à longue distance ou de mobilité opérative, tiendraient ainsi vraisemblablement un rôle secondaire dans la première phase – tout en pouvant tenir un rôle

66. *LBDSN 2013*, *op. cit.*, p. 95.
67. Sur le concept de la sanctuarisation agressive, voir C. Brustlein, « À l'ombre de la dissuasion : la sanctuarisation agressive », *Les grands dossiers de Diplomatie*, octobre 2013, p. 12-16.
68. Leur action n'aurait pas pour vocation d'atteindre la décision, mais de préparer celle-ci. Dans le cas contraire, il ne s'agirait plus d'entrée en premier, mais d'offensive décisive.

irremplaçable dans la seconde, destinée à agir directement sur le centre de gravité de l'adversaire et à emporter la décision.

Par contraste avec les moyens lourds, d'autres éléments des forces terrestres et des forces spéciales pourraient être requis dans tous les scénarios d'entrée en premier, au minimum afin de sécuriser les emprises sur le théâtre d'opérations, voire entamer rapidement une manœuvre destinée à déstabiliser l'adversaire et à le maintenir sur la défensive tandis que se poursuit la montée en puissance du dispositif sur le théâtre : forces spéciales, brigades légères (11e brigade parachutiste et 27e brigade d'infanterie de montagne), voire médianes, hélicoptères de l'ALAT opérant depuis le sol ou depuis un BPC, etc. – nombreuses sont les composantes pouvant être sollicitées lors d'une entrée en premier en raison de leurs savoir-faire uniques (ouverture d'itinéraires, réparation des pistes et installations, aérolargage, débarquement amphibie, drones tactiques, etc.).

La neutralisation des capacités nivelantes, la déception et l'attrition de la puissance militaire adverse altèrent le rapport de forces en faveur de la puissance expéditionnaire. À l'issue de cette phase d'entrée en premier, les forces expéditionnaires ont ainsi réduit le niveau de menace et établi une présence sécurisée sur le théâtre, voire sur le territoire adverse. Cette première phase rend donc possible la seconde étape : soit la conduite d'une campagne aérienne visant, en coordination ou non avec des éléments étrangers au sol, à atteindre un effet décisif sur l'adversaire, soit l'installation et l'approvisionnement d'une force terrestre plus substantielle qui, en combinaison avec les autres armées, poursuivra les opérations offensives afin d'emporter la décision.

Illustration 2. Capacités critiques selon le degré de permissivité de l'environnement

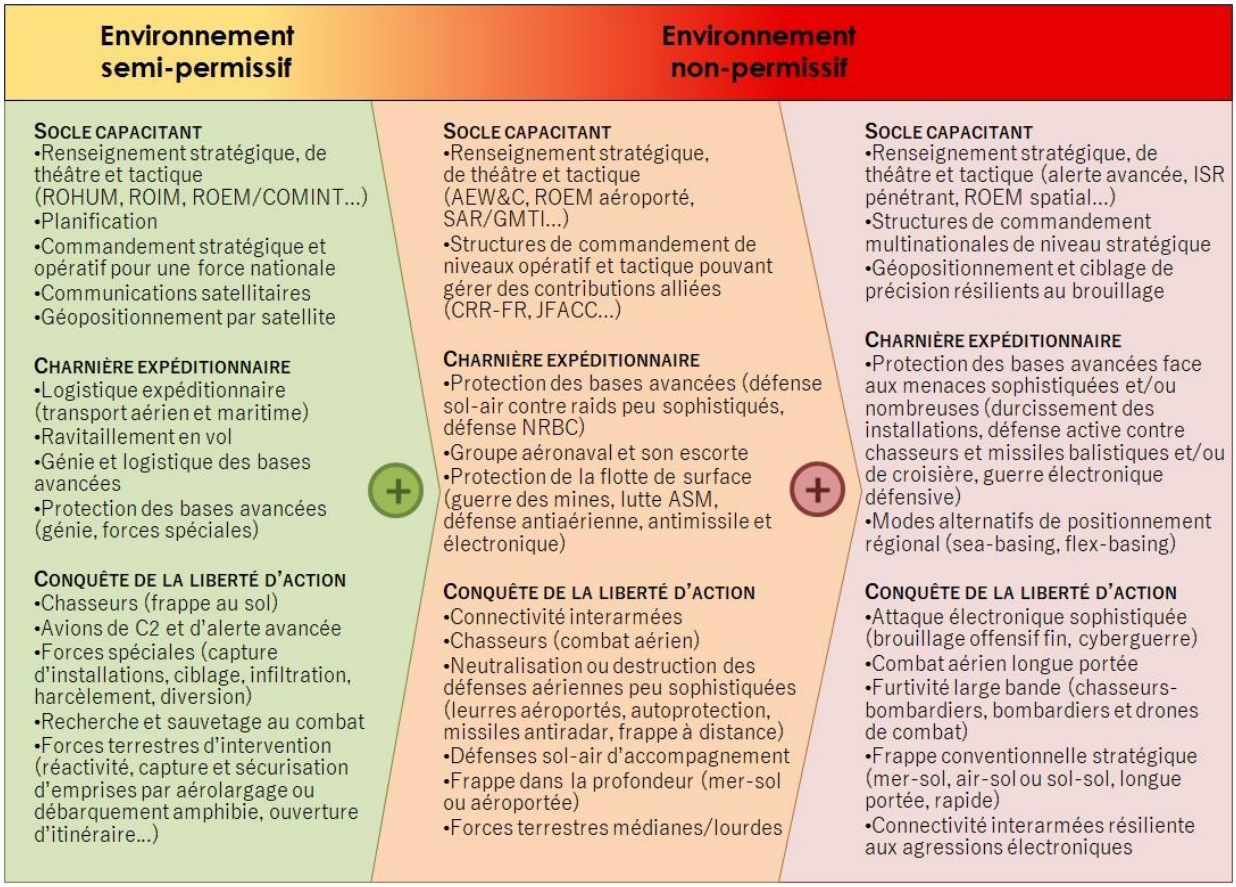

Une exigence capacitaire et stratégique

Entrer en premier sur un théâtre d'opérations contesté requiert une telle gamme de capacités que rares sont les États ayant développé ou conservé ce type de moyens. Du côté de l'OTAN, la fin de la guerre froide et le pivot réalisé vers les missions de projection ont entraîné l'érosion rapide des savoir-faire requis face à des adversaires majeurs, alors que ces derniers jouent désormais un rôle majeur dans la diffusion des stratégies et capacités de déni d'accès. Tandis que les moyens de contestation se diffusent et se renforcent, la France doit prendre acte de ces insuffisances collectives lorsqu'elle définit sa stratégie de développement capacitaire pour les prochaines décennies.

Europe : la solitude des premiers entrants

La difficulté intrinsèque des opérations d'entrée en premier et les exigences qu'imposeraient certains scénarios en termes de volumes de forces amènent naturellement à s'interroger sur les perspectives d'action collective, en particulier au sein de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne. Depuis 25 ans, à la suite des leçons des guerres du Golfe ou du Kosovo, les armées européennes se sont transformées afin de s'éloigner des besoins de la défense collective et de se concentrer sur les opérations extérieures[69]. L'accent étant mis sur les interventions, une telle évolution aurait pu préfigurer une capacité occidentale d'entrée en premier globalement renforcée, et mieux répartie entre alliés. Dans la pratique, la transformation a été réalisée avec des budgets militaires décroissants et a souffert d'un manque patent d'ambition politico-stratégique et opérationnelle. Essentiellement tournée vers les opérations de maintien de la paix, de stabilisation et de diplomatie coercitive, elle semble refléter la volonté d'agir en coalition à des fins de légitimité internationale plus que le choix de s'appuyer sur des alliés en vue d'accroître l'efficacité stratégique

69. T. Terriff et F. Osinga, « Conclusion: The Diffusion of Military Transformation to European Militaries », *in* T. Terriff, F. Osinga et T. Farrell (dir.), *A Transformation Gap? American Innovations and European Military Change*, Stanford, CA, Stanford Security Studies, 2010, p. 187-209 ; T. Edmunds, « A New Security Environment? The Evolution of Military Roles in Post-Cold War Europe », *in* T. Edmunds et M. Malesic (dir.), *Defence Transformation in Europe: Evolving Military Roles*, Amsterdam, IOS Press, 2005, p. 9-18.

sur tout le spectre des opérations. Au cours du processus de transformation, les forces armées européennes ont réduit leurs dimensions de manière drastique, et fait des choix de spécialisations diminuant de fait leur capacité à opérer sur tout le spectre des opérations[70]. En parallèle, elles ont mis l'accent sur l'interopérabilité et sur des développements capacitaires (doctrines et équipements) généralement calibrés sur des missions cantonnées au bas du spectre (stabilisation dans les Balkans, en Afghanistan, piraterie), ou en appui d'une opération de grande ampleur principalement portée par les États-Unis et bénéficiant de leur supériorité conventionnelle.

Cette spécialisation de la plupart des pays européens sur certains secteurs opérationnels est problématique pour au moins deux raisons. D'une part, le degré de contestation de l'environnement situé dans le voisinage européen s'accroît, et l'instabilité prévisible à l'échelle régionale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord apparaît vouée à alimenter ce processus au cours des prochaines années. En élevant considérablement le coût d'entrée sur un théâtre d'opérations, la diffusion de capacités de déni d'accès et d'interdiction est ainsi susceptible de modifier la gamme de moyens requis pour conduire des opérations extérieures, et accroître ainsi le degré de dépendance des forces européennes à l'égard des États-Unis.

D'autre part, et alors même que cette dépendance va croissant, des incertitudes profondes existent quant au soutien apporté par les États-Unis à leurs alliés européens. Les forces américaines demeurent les mieux dotées et les mieux entraînées pour conduire des opérations de projection de force dans les environnements les plus contestés. Pour autant, nul n'ignore la volonté des États-Unis de rééquilibrer leurs efforts stratégiques en direction de l'Asie, où l'ascension militaire de la Chine impose de nouveaux besoins en termes de dissuasion, de protection et de réassurance des alliés locaux[71]. Bien que la crise en Ukraine et la réaffirmation stratégique de la Russie, comme le chaos moyen-oriental, aient entravé la mise en œuvre du mouvement de bascule entrepris par l'administration Obama, l'ambition à long terme du rééquilibrage semble largement partagée aux États-Unis, comme l'est d'ailleurs la volonté de voir les Européens s'investir davantage dans la sécurisation de leur propre environnement[72].

70. C. Mölling, M.-L. Chagnaud, T. Schütz et A. von Voss, *European Defence Monitoring (EDM)*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik, janvier 2014.
71. K. M. Campbell, *The Pivot. The Future of American Statecraft in Asia*, New York, NY, Hachette Book Group, 2016.
72. Si l'incertitude demeure quant aux orientations précises que suivra la politique étrangère de Donald Trump, les critiques – fondées ou non – qu'il a adressées aux alliés des États-Unis

Dans le paysage capacitaire européen, le positionnement de la France traduit, là encore, une culture stratégique nationale et des ambitions singulières l'ayant amenée à développer des moyens projetables autonomes et crédibles face à des adversaires majeurs. Si la plupart des savoir-faire requis dans le cadre d'opérations d'entrée en premier reflètent une préoccupation occidentale relativement récente pour les interventions extérieures, certains alliés européens avaient acquis dès la guerre froide des capacités de haut du spectre pertinentes en vue de missions d'entrée en premier – forces spéciales, neutralisation des défenses aériennes, combat aéronaval, défense aérienne élargie, lutte anti-sous-marine, etc. À l'instar de l'ensemble des appareils militaires européens, ces capacités spécifiques ont toutefois subi des réductions conséquentes, voire ont disparu, au cours des deux dernières décennies.

Les flottes européennes ont certes progressé en qualité, par exemple dans des domaines de la défense aérienne élargie ou de la frappe dans la profondeur à partir de plateformes de surface ou sous-marines (missiles *Tomahawk*). Mais ce faisant, elles ont également perdu en nombres, réduisant à la fois leur capacité à monter en puissance en cas de crise majeure et leur capacité à couvrir simultanément des théâtres d'opérations variés. Les réductions capacitaires ont ainsi particulièrement affecté la flotte sous-marine, ainsi que des secteurs tels que la lutte anti-sous-marine[73], la guerre des mines, les capacités amphibies et aéronavales – autant de capacités cruciales pour conduire une projection de forces ou de puissance par voie navale dans un environnement contesté[74].

Les forces aériennes ont suivi une tendance similaire à la réduction des volumes[75]. Les lacunes européennes ont été constatées à de nombreuses occasions dans des domaines tels que l'ISR, le ravitaillement en vol, le transport stratégique, le bombardement stratégique ou la

pendant sa campagne électorale et ce qui transparaît de ses préférences stratégiques laissent au minimum présager un soutien moins direct et plus incertain encore aux opérations extérieures qu'au cours des mandats de Barack Obama. Voir T. Gomart (dir.), « Le Monde selon Trump. Anticiper la nouvelle politique étrangère américaine », *Études de l'Ifri*, Ifri, novembre 2016, disponible sur : www.ifri.org/fr.

73. Pour une analyse récente des défis posés aux capacités de patrouille maritime de l'OTAN, voir *Alliance Airborne Anti-Submarine Warfare. A Forecast for Maritime Air ASW in the Future Operational Environment*, Kalkar, Joint Air Power Competence Centre, juin 2016. Pour un état des lieux récents des capacités de lutte ASM en Europe du Nord, voir K. Hicks *et al.*, *Undersea Warfare in Northern Europe*, Washington, Center for Strategic and International Studies, 2016, p. 20 et suivantes.

74. B. McGrath, « The North Atlantic Treaty Organization at Sea: Trends in Allied Naval Power », *in* G. J. Schmitt (dir.), *A Hard Look at Hard Power: Assessing the Defense Capabilities of Key U.S. Allies and Security Partners*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 2015, p. 67-94.

75. C. F. Anrig, *The Quest for Relevant Air Power*, Maxwell Air Force Base, Air University Press, 2011, p. 340.

neutralisation des défenses aériennes (SEAD), domaines où la dépendance à l'égard des capacités américaines était maximale. Dans le domaine de la SEAD, crucial pour les opérations d'entrée en premier, seules l'Italie et l'Allemagne ont choisi de renouveler leurs capacités par l'acquisition de missiles antiradar *AGM-88E* pour leurs *Tornado*[76]. Dans le domaine complémentaire du renseignement d'origine électromagnétique, indispensable pour tenir à jour l'ordre de bataille électronique des défenses aériennes adverses et assurer la protection des chasseurs alliés, seuls la France et le Royaume-Uni disposent pour l'heure de capacités significatives[77].

Dans le domaine des forces terrestres, enfin, l'accent mis sur les opérations extérieures n'a pas abouti à doter les alliés européens d'un volume susceptible de répondre aux attentes allant de pair avec l'entrée en premier. Si la plupart des armées de terre européennes comptent des forces déployables dans des volumes non négligeables bien que souvent restreints (bataillon ou supérieur), les contributeurs potentiels se raréfient dès lors que sont recherchés des savoir-faire spécifiques à l'entrée en premier tels que l'infiltration de forces spéciales, l'action amphibie (débarquement, logistique, aérocombat), l'aérolargage et le génie (ouverture d'itinéraire, sécurisation d'emprise, aide au déploiement, réparation des pistes d'atterrissage, etc.[78]). Ainsi, les ambitions affichées sur le papier pour la force de réaction de l'OTAN (NRF), soutenue par des rotations des pays membres de l'OTAN et censée pouvoir conduire une entrée en premier, ne doivent pas induire en erreur quant à la réalité des capacités possédées à l'échelle de l'Europe : dès lors qu'il s'agit d'intervenir dans un environnement non permissif, le nombre de partenaires susceptibles de contribuer aux opérations se réduit brutalement.

À bien des égards, le principal partenaire européen de la France pour conduire des missions d'entrée en premier est le Royaume-Uni. Bien que

76. Le Royaume-Uni bénéficiait jusqu'à 2014 de capacités SEAD dédiées grâce à ses missiles antiradar ALARM qui ont été retirés du service actif sans être remplacés. Voir R. Beckhusen, « Here's Another Thing the British Military Can't Do Anymore », blog *War Is Boring*, 23 janvier 2014, accessible à l'adresse : warisboring.com/ ; « Air Weapons: Learning from Failure in Serbia », *StrategyPage*, 17 janvier 2016, accessible à l'adresse : www.strategypage.com/.

77. Le rétablissement d'une capacité, après le retrait des *Atlantique* ROEM en 2010, n'est pas à exclure dans le cas allemand, mais sa forme reste incertaine à ce jour. À la suite du fiasco ayant entouré l'acquisition de l'*Euro Hawk*, variante du *Global Hawk* devant être produite et dotée d'une charge ROEM, plusieurs pistes sont à l'étude pour porter la charge ROEM sur d'autres plateformes, habitées ou non. Voir D. Corbett, « Germany Seeks to Revive Euro Hawk Program », *Defense News*, 16 janvier 2015, accessible à l'adresse : www.defensenews.com/.

78. Pour une analyse récente des tendances capacitaires au sein des armées de terre européennes, voir G. Lasconjarias « The North Atlantic Treaty Organization's Land Forces: Losing Ground » *in* G. J. Schmitt (dir.), *A Hard Look at Hard Power*, *op. cit.*, p. 231-255.

ses forces armées aient traversé une crise à la fin des années 2000[79] du fait de sa participation massive aux guerres d'Irak et d'Afghanistan et de l'impact budgétaire de la crise financière de 2008, Londres renouvelle aujourd'hui son effort de défense. Ainsi, la *Strategic Defence and Security Review* (SDSR) de 2015 affiche l'ambition de respecter l'engagement de consacrer au minimum 2 % du PIB aux dépenses de défense et d'augmenter en valeur réelle le volume du budget de la défense chaque année[80]. En parallèle, les forces britanniques restent tournées vers les missions expéditionnaires, tout en maintenant, comme la France, une capacité couvrant tout le spectre des opérations. La constitution d'une *Combined Joint Expeditionary Force* (CJEF) franco-britannique, sur la base du traité de *Lancaster House* de 2010, traduit ainsi une convergence d'objectifs français et britanniques autour des missions expéditionnaires : la CJEF est ainsi une force pouvant projeter rapidement une combinaison de moyens interarmées, et censée pouvoir réaliser une entrée en premier sur un théâtre d'opérations contesté[81].

Malgré des réductions capacitaires assez sévères depuis la fin de la guerre froide, le Royaume-Uni présente des avantages qui en font un partenaire unique en Europe. Tout en ayant des ambitions stratégiques non seulement compatibles mais souvent convergentes avec les ambitions françaises, Londres possède une palette de moyens utiles à l'entrée en premier comparable à bien des égards à celle de la France (chasseurs de génération 4.5, frappe dans la profondeur à l'aide de missiles de croisière *Stormshadow* ou *Tomahawk*, frégates de défense aérienne, sous-marins nucléaires d'attaque, lutte ASM, navires logistiques, forces amphibies et aéroportées, etc.). Surtout, le pays prévoit de renforcer ce segment capacitaire au cours des prochaines années : la SDSR 2015 a ainsi confirmé la cible d'acquisition de 138 *F-35* à destination de la *Royal Air Force* (*F-35A*) et de la *Royal Navy* (*F-35B*) pour équiper les deux prochains porte-avions de classe *Queen Elizabeth*, dont le premier exemplaire devrait être opérationnel à l'horizon 2020. La reconstitution d'une capacité robuste de patrouille maritime (acquisition de *P-8 Poseidon*) et le projet de *Système de Combat Aérien Futur* (SCAF), conduit conjointement avec la France, confirment en outre un accent particulier mis par les Britanniques

79. P. Chareyron, « Les armées britanniques. Un modèle en crise », *Focus stratégique*, n° 23, Ifri, juillet 2010, notamment p. 25 et suivantes.
80. *National Security Strategy and Strategic Defence and Security Review 2015. A Secure and Prosperous United Kingdom*, Londres, HM Government/Cabinet Office, novembre 2015, p. 27.
81. *Combined Joint Expeditionary Force (CJEF) User Guide*, Shrivenham/Paris, Development, Concepts and Doctrine Centre – UK Ministry of Defence/Centre interarmées de concepts, de doctrine et d'expérimentations – Ministère de la Défense, 2012, p. 1-2.

sur le combat aérien et naval, singulièrement sollicité lors d'opérations d'entrée en premier[82].

À un horizon prévisible, et à moins que le pays ne s'oriente vers une politique étrangère plus isolationniste, le Royaume-Uni apparaît donc susceptible de renforcer son rôle et ses contributions potentielles dans le cadre de telles missions[83]. Pour capitaliser sur cette orientation, unique en Europe, il convient pour la France de continuer à approfondir la coopération bilatérale pour s'assurer de la capacité des deux forces armées à opérer de manière conjointe dans les environnements non permissifs. La coopération entre *Rafale*, *F-35* et drones de combat issus du SCAF, l'interopérabilité technique et tactique des forces terrestres de premier échelon, le partage de renseignement multicapteurs ou le renouvellement de la gamme de moyens de frappe dans la profondeur sont ainsi autant de domaines de coopération à maintenir ou à développer pour préserver au mieux la liberté d'action dans des environnements contestés[84].

La solitude de la France face aux exigences des opérations d'entrée en premier peut, en théorie, varier en fonction des théâtres et des scénarios concernés. La résurgence militaire russe, en particulier les moyens que Moscou possède pour mettre en œuvre une stratégie d'interdiction affaiblissant la capacité des membres de l'OTAN à se soutenir réciproquement[85], suscite en Europe de l'Est et du Nord un intérêt renouvelé pour des capacités de haut du spectre, y compris projetables (chasseurs modernes, défenses sol-air, etc.). S'il se maintient, cet effort de défense pourra se traduire d'ici cinq à dix ans par un renforcement capacitaire susceptible de crédibiliser la défense et la dissuasion de l'Alliance atlantique en protégeant ses forces face aux capacités conventionnelles russes les plus menaçantes (missiles sol-air, sol-sol ou antinavires à longue portée, etc.[86]).

Toutefois, les bénéfices d'un tel renforcement pourraient finalement se limiter à la seule Europe. Du fait de la géographie stratégique du continent et des divergences de perceptions des menaces entre les pays européens, la

82. *National Security Strategy and Strategic Defence and Security Review 2015*, *op. cit.*
83. Le rapport Chilcot sur l'implication britannique aux côtés des États-Unis lors de l'invasion de l'Irak en 2003, extrêmement critique à l'égard des décisions de Tony Blair, pourrait ainsi peser fortement sur les prochaines décisions britanniques de participer à de futures opérations extérieures.
84. Il s'agit dans ce cas du programme de Futur Missile Anti-Navire/Futur Missile de Croisière (FMAN/FMC), qui doit remplacer à l'horizon 2030 les missiles de types SCALP-EG/*Stormshadow*, *Exocet* et *Harpoon*.
85. Voir par exemple le cas de Kaliningrad : S. Frühling et G. Lasconjarias, « NATO, A2/AD, and the Kaliningrad Challenge », *Survival*, vol. 58, n° 2, avril-mai 2016, p. 95-116.
86. L. Simón, « The 'Third' US Offset Strategy and Europe's 'Anti-access' Challenge », *The Journal of Strategic Studies*, vol. 39, n° 3, 2016, p. 417-445.

volonté de ces derniers de participer à une opération d'entrée en premier au Moyen-Orient ou en Afrique ne semble pas susceptible de s'accroître. Au contraire, même, la résurgence militaire et les provocations russes en Europe pourraient inciter de nombreux pays membres de l'UE et de l'OTAN à se concentrer sur la défense collective du continent et à réduire en parallèle le poids des missions expéditionnaires dans leur planification de défense, dans leurs stratégies d'acquisition et dans leurs entraînements. Si neutraliser des moyens de déni d'accès et d'interdiction est en passe de devenir un élément important de la défense collective et de la dissuasion de l'Alliance atlantique, cela n'aboutira pas nécessairement à doter l'Europe d'une capacité d'entrée en premier mobilisable sur des théâtres extérieurs, et donc à soulager l'isolement relatif auxquels la France et le Royaume-Uni sont confrontés.

Quel avenir pour l'entrée en premier à la française ?

L'aptitude des armées françaises à entrer en premier repose sur une série de facteurs se renforçant mutuellement. Des atouts de nature capacitaire et technologique se combinent ainsi avec d'autres de nature politico-stratégique. La France a ainsi la chance de pouvoir s'appuyer sur un système politique et militaire permettant des décisions rapides, une culture stratégique disposée à l'emploi de la force armée pour la défense des intérêts nationaux ou collectifs et acceptant une certaine exposition au risque, un dispositif avancé de forces prépositionnées et d'implantations permanentes, notamment en Afrique ou au Moyen-Orient, et des alliés et partenaires susceptibles d'appuyer l'action française.

L'aptitude à entrer en premier tient aujourd'hui une place fondamentale dans la politique de défense de la France et appuie, par là même, sa politique étrangère. Pérenniser cet atout stratégique implique de définir le niveau d'ambition national, qui pourra ensuite être décomposé en axes d'effort stratégiques, diplomatiques ou capacitaires.

La France n'a pas vocation à disposer d'une aptitude à entrer en premier de manière autonome dans tous les environnements et quels que soient les adversaires : ses forces armées ont beau disposer de capacités couvrant un large spectre, leur liberté d'action se restreint considérablement à mesure que se renforce le degré de sophistication et de puissance des adversaires[87]. Le niveau d'ambition envisagé ici ne définit

87. J. Gautier, D. Reiner, J.-M. Bockel, J. Lorgeoux, C. Perrin et G. Roger, *Rapport d'information sur le bilan des opérations extérieures*, Paris, Sénat, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 13 juillet 2016, p. 126.

donc pas une limite absolue en deçà de laquelle la liberté d'action serait totale et au-delà de laquelle toute action serait impossible. Il doit être entendu comme l'identification de paliers de contestation à partir desquels le degré d'autonomie stratégique change de nature. Tandis qu'un faible degré de contestation laissera à la France une autonomie et une marge de manœuvre maximales pour l'entrée en premier, les scénarios situés sur le haut du spectre conflictuel imposent une dépendance partielle, voire critique, à l'égard de ses alliés, en particulier des États-Unis, dans les environnements les moins permissifs (*cf.* illustration n° 3). Face à une tendance de long terme au renforcement de la contestation et à la diffusion de capacités d'interdiction sophistiquées – au-delà de leurs possesseurs actuels –, l'ambition française doit être d'enrayer l'érosion de son avantage militaire pour maintenir une liberté d'action aussi grande que possible au regard de ses moyens et des intérêts qu'elle doit protéger.

Dans les zones de contestation faible ou modérée, la France bénéficie aujourd'hui d'une forte autonomie. Les théâtres d'opérations répondant à ces critères sont essentiellement situés sur le continent africain. La France y possède des intérêts stratégiques diversifiés, constitue l'un des seuls pays disposés à prendre des risques en s'impliquant dans des conflits dans lesquels elle porte l'essentiel de leur phase coercitive. Tant la valeur ajoutée de l'implication nationale que l'importance des enjeux rendent nécessaire le maintien d'une telle liberté d'action autonome dans ce type d'environnements semi-permissifs.

Dans les théâtres caractérisés par une contestation d'intensité intermédiaire, la France bénéficie d'atouts multiples, qui tiennent à la fois à ses moyens d'action propres dans les trois milieux (combat et soutien), mais aussi de ses capacités de renseignement et de commandement rendant possible une action en coalition. Lorsqu'une opération se situe dans le haut du spectre conflictuel, l'action collective devient la norme, quelle que soit sa forme : la France peut y tenir le rôle d'acteur central, agrégeant les contributions alliées grâce à ses moyens de commandement ; de contributeur majeur parmi d'autres (par exemple lors d'une opération conjointe avec le Royaume-Uni), voire de contributeur secondaire. Ces niveaux d'ambitions sont à envisager en regard non seulement des degrés de contestation propres aux théâtres d'opérations concernés, mais aussi de la nature plus ou moins importante des intérêts en jeu. À l'horizon des années 2020 et 2030, certains intérêts majeurs pourraient exiger une implication strictement nationale dans un environnement non permissif : diplomatie coercitive contre un État exportant le terrorisme en France, raid stratégique visant une puissance locale aux visées expansionnistes, etc. Il est donc crucial que la France conserve non seulement les moyens d'être

l'un des piliers d'une opération d'envergure, mais aussi ceux d'être autonome jusqu'au haut du spectre conflictuel si l'enjeu le justifie[88].

Enfin, la résurgence stratégique de la Russie impose d'inclure dans la planification de défense des scénarios opposant Moscou et Paris, y compris certains où les capacités d'interdiction joueraient un rôle central[89]. De tels scénarios verraient *a priori* toujours la France agir dans le cadre de l'Alliance atlantique, en combinaison avec ses alliés et à des fins de défense collective. Il s'agirait moins alors d'une entrée en premier au sens classique du terme qu'une opération de contre-interdiction à des fins défensives. Bien que les deux types d'opérations s'appuient sur le même type de savoir-faire et de capacités, leur dynamique stratégique diffère. Ainsi, une opération de contre-interdiction dans le cadre de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord aurait pour seule finalité le renforcement de la liberté d'action de l'OTAN sur le territoire de ses pays membres afin de protéger ces derniers et n'impliquerait probablement, pour réduire le risque d'escalade, qu'une gamme très limitée d'actions ciblant le territoire russe.

Réaliser un tel niveau d'ambition constituera une entreprise exigeante, particulièrement au regard des autres défis sécuritaires et programmatiques auxquels la France est confrontée, qu'il s'agisse du combat contre le terrorisme et la radicalisation ou du renouvellement de la force de dissuasion nucléaire. Cette exigence se décline en axes d'efforts définissant des priorités en termes d'entraînement et de préparation opérationnelle, d'équipement, de R&D, de budget, de positionnement régional ou de partenariats recherchés.

88. Si la France devait conduire en toute autonomie une opération d'entrée en premier dans un environnement non permissif, la prise de risque, le rythme des opérations et la nature des effets à atteindre sur l'adversaire une fois terminée l'entrée en premier en seraient lourdement affectés.
89. Pour des exemples, voir notamment S. Frühling et G. Lasconjarias, « NATO, A2/AD, and the Kaliningrad Challenge », *op. cit.* ; L. Simón, « The 'Third' US Offset Strategy and Europe's 'Anti-access' Challenge », *op. cit.* ; T. K. Kelly, D. C. Gompert et D. Long, *Smarter Power, Stronger Partners, Volume I*, *op. cit.*, p. 106-108.

Illustration 3. Degré d'autonomie française selon le degré de contestation

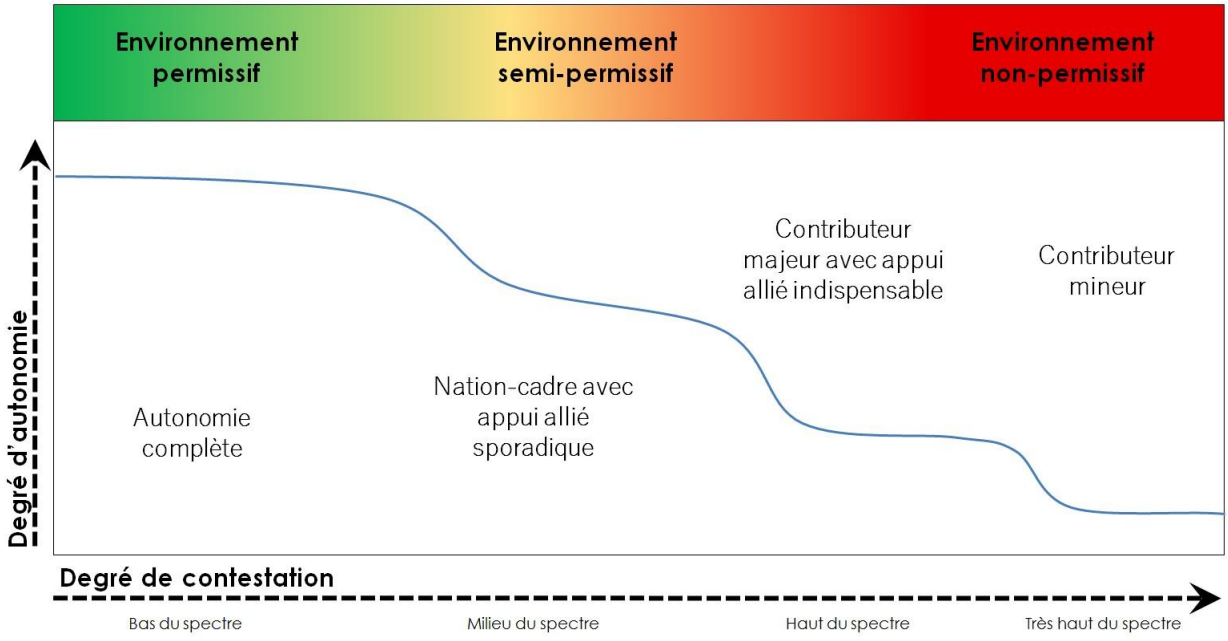

Protéger et développer les secteurs capacitaires à forte valeur ajoutée sur le haut du spectre – La possession et la maîtrise, par la France, de savoir-faire et de capacités rares requis pour les environnements fortement contestés sont le principal moyen de préserver une liberté d'action et une autonomie nationales au moins partielles jusqu'au sommet du spectre conflictuel. En outre, la rareté de ces moyens confère à leur possesseur une capacité d'entraînement et une influence plus grande au sein des coalitions. Tandis qu'aux États-Unis se structure depuis plusieurs années un effort du Pentagone visant à maintenir l'avantage technologique américain dans le domaine de la guerre conventionnelle, la *Third Offset Strategy*[90], la France doit investir davantage dans les segments capacitaires lui permettant d'agir dans les environnements contestés. Contrairement aux États-Unis, la France n'a ni l'ambition ni les moyens de viser un avantage militaire global face à tout type d'adversaire. Elle peut toutefois préserver les moyens de haut du spectre existants – qui ont souvent été les premiers visés par les coupes budgétaires – voire en renforcer le nombre (aviation de combat, frégates de premier rang, etc.) et investir ou réinvestir dans certaines technologies lui permettant de

90. B. Work, « The Third U.S. Offset Strategy and its Implications for Partners and Allies », Washington D. C., 28 janvier 2015, accessible à l'adresse : www.defense.gov/ ; voir aussi P. Gros, « La Third Offset Strategy américaine », *Défense & Industries*, n° 7, juin 2016, p. 17-19.

compenser ses faiblesses en termes de volume ou les insuffisances de sa gamme capacitaire. Une liste non exhaustive d'efforts pouvant être réalisés pourrait ainsi comporter les exemples suivants :

- Développer et diversifier les capteurs ISR pouvant être opérés à partir des SNA, y compris par le déploiement de drones ;
- Pérenniser les capacités ROEM dans tous les milieux, y compris spatial et plus généralement, pérenniser la gamme de moyens ISR stratégiques, opératifs et tactiques garantissant l'autonomie d'appréciation de la situation ;
- Etendre les capacités de guerre électronique offensive et défensive dans tous les milieux ;
- Acquérir un nombre limité de drones ISR, voire de combat, à très faible SER dans le cadre du SCAF ;
- Accroître le nombre de LRU et de canons de 155 mm des forces terrestres et acquérir une version plus robuste du *CAESAR*[91] et interrompre la réduction continue des moyens lourds des forces terrestres depuis la fin de la guerre froide ;
- Renforcer les capacités terrestres et navales de défense surface-air face aux missiles de croisière et aux drones (radars et moyens d'interception appropriés) ;
- Garantir une capacité de décision et d'action en environnement électromagnétique contesté, par des biais technologiques (connectivité des plateformes, automatisation des systèmes de commandement) et doctrinaux (commandement décentralisé) ;
- Exploiter le potentiel offert par les drones de surface et sous-marins, notamment afin de conserver l'avantage dans les domaines de la lutte anti-sous-marine et de la guerre des mines.

Maintenir un dispositif soutenu de présence avancée – La France dispose aujourd'hui d'un dispositif de présence avancée articulé autour de près de 11 000 hommes prépositionnés (forces de présence et forces de souveraineté), dont une large part se trouve en Afrique[92]. Le maintien de forces permanentes à l'étranger a un coût non négligeable et peut générer des tensions locales tout en exposant plus directement les

91. Par exemple la variante 8x8 dévoilée pour la première fois en septembre 2015. E. H. Biass, « Nexter Comes to DSEi With a Loud Bang – No, Two », *forcesoperations.com*, 15 septembre 2015, accessible à l'adresse : http://forcesoperations.com/.
92. Y. Fromion et G. Rouillard (rapporteurs), *Rapport d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours*, Assemblée nationale, 9 juillet 2014. Voir en particulier la première partie du document.

forces prépositionnées aux menaces. Néanmoins, cette présence avancée, plus ou moins substantielle selon le degré de menace local, est un atout considérable pour le maintien d'une capacité autonome d'entrée en premier[93]. Le pré-déploiement de forces, notamment d'unités légères de forces terrestres, offre une réactivité cruciale pour réaliser une entrée en premier dans un environnement semi-permissif sans laisser à l'adversaire le temps de durcir ses défenses[94]. Le prépositionnement facilite en parallèle le recueil du renseignement, renforce la coopération avec les armées locales et aide à une montée en puissance rapide sur le théâtre d'opérations.

Orienter les principaux partenariats militaires de la France vers l'entrée en premier – L'entrée en premier étant l'une des missions de combat les plus exigeantes, elle devrait constituer l'un des piliers des partenariats que la France noue avec ses principaux alliés. Établis dès le temps de paix, à l'image de l'initiative trilatérale entre les armées de l'Air américaine, britannique et française[95], ces partenariats offrent à la fois un moyen de faire converger les analyses des défis communs, d'identifier des problèmes et des bonnes pratiques permettant de les résoudre, et de renforcer l'interopérabilité entre les forces. Chaque partenaire ayant une valeur ajoutée propre, ces partenariats doivent être approfondis et différenciés selon la nature de la coopération attendue :

- Réaliser une opération d'entrée en premier multinationale dans des environnements contestés ou semi-permissifs. Par-delà la coopération avec les États-Unis et le Royaume-Uni, l'objectif serait de tirer vers le haut un nombre croissant de partenaires afin qu'ils soient à même de participer à l'entrée en premier dans au moins un milieu – destruction ou neutralisation des défenses aériennes, réduction de la menace posée par la puissance de feu côtière adverse, raid aéroporté dans la profondeur[96], sécurisation et défense d'une base exposée aux frappes sol-sol, etc. Accroître le nombre de pays contributeurs dans l'un de ces domaines capacitaires constitue ainsi l'un des principaux moyens de reprendre un avantage quantitatif ;

93. J. Gautier *et al.*, *Rapport d'information sur le bilan des opérations extérieures*, p. 89-90, 118.
94. Le prépositionnement permet en outre de réduire le besoin d'entrer en premier grâce à son rôle de dissuasion et de prévention des crises.
95. P. Goldfein et A. Adamson, « The Trilateral Strategic Initiative. A Primer for Developing Future Airpower Cooperation », *Air & Space Power Journal Africa & Francophonie*, 1er trimestre 2016, p. 5-13.
96. On pense ici par exemple aux exercices de type *Swift Response* conduits sous l'égide de l'US Army Europe, mobilisant des unités aéroportées de plusieurs forces armées pour réaliser des saisies de vive force par assaut aéroporté. Voir 7th Army Joint Multinational Training Command, « Swift Response 16 highlights allied airborne capabilities », *army.mil*, 8 juin 2016, accessible à l'adresse : www.army.mil/.

- Renforcer la coopération afin de faciliter la charnière entre l'entrée en premier et l'opération décisive. Certains partenaires peuvent avoir la volonté politique d'agir rapidement et d'accepter une prise de risque, sans toutefois avoir les capacités requises pour une entrée en premier. Afin de tirer un profit maximal du caractère « capacitant » de l'entrée en premier, il importe donc de s'entraîner dès le temps de paix à combiner les efforts réduisant le niveau de menace et, en parallèle, la montée en puissance des contributions alliées, permettant quant à elles de mobiliser des volumes croissants ;
- Bénéficier d'un appui des alliés pour des fonctions soutien (renseignement, ravitaillement en vol, transport stratégique et tactique) dans le cadre d'une opération d'entrée en premier française. Il s'agit dans ce cas d'établir dès le temps de paix un nombre croissant de coopérations structurelles permettant un appui réactif et efficace, bien que peu exposé, d'une entrée en premier française.

Adopter une stratégie de différenciation capacitaire – Pour agir dans des environnements contestés à l'avenir, il apparaît insuffisant de privilégier la seule qualité ou la seule quantité : il est indispensable de concevoir, à l'échelle du modèle d'armée français dans son ensemble, une stratégie de différenciation capacitaire visant plutôt à combiner qualité et quantité. Une telle stratégie identifiera ainsi les fonctions pour lesquelles l'accent doit être maintenu sur la qualité, quitte à accepter un nombre réduit de plateformes ou d'effecteurs (pénétration de l'espace aérien, dissuasion, groupes aéronavals et aéromobiles, recueil du ROEM, etc.), et celles pour lesquelles il importe moins de progresser qualitativement que de maintenir, reconstituer ou se doter de systèmes et d'unités en grand nombre (drones armés non furtifs, missiles mer-sol et air-sol à longue portée, chars de bataille, véhicules de combat d'infanterie et artillerie, munitions de précision, systèmes de leurres, etc.)[97]. Cette différenciation rendrait possible une meilleure répartition des moyens en fonction du degré de permissivité des théâtres d'opérations, en évitant d'assigner des moyens sophistiqués à des théâtres peu contestés. L'accent renouvelé et sélectif sur la quantité accroîtrait en parallèle la capacité de la France à prendre l'avantage en jouant sur l'attrition et la saturation face aux défenses particulièrement sophistiquées ou nombreuses.

97. G. Garnier, « Les chausses-trapes de la remontée en puissance. Défis et écueils du redressement militaire », *Focus stratégique*, n° 52, Ifri, mai 2014, p. 29-30.

Imaginer la manœuvre interarmées en environnement contesté de demain – Si la France et ses alliés ont longtemps bénéficié d'une liberté d'action exceptionnelle en raison de leur avantage qualitatif, voire quantitatif, sur leurs adversaires, la réduction de cette marge de supériorité impose de repenser les pratiques jusqu'alors privilégiées. L'Occident a pu utiliser son avantage informationnel (renseignement et communication) pour affaiblir lourdement, voire détruire l'adversaire à distance de sécurité, réduisant la place accordée dans le plan d'opération à des facteurs tels que la surprise, la décentralisation du commandement et la ruse[98]. De tels efforts peuvent par exemple être poursuivis par des biais technologiques. Le recours aux technologies de furtivité minimise ainsi la visibilité des plateformes (aériennes et navales essentiellement) et effecteurs et réduit, voire annule, le délai d'alerte et d'activation des défenses de l'adversaire[99]. Ce type d'option mériterait ainsi d'être poursuivi dans le cadre de programmes tels que le SCAF, à condition que les contraintes qu'elle entraîne (connectivité, faible emport en soute, interopérabilité, etc.) et ses coûts (R&D, acquisition et MCO) ne déstabilisent pas le format des forces aériennes. En parallèle, des systèmes de guerre électronique tels que le *Miniature Air-Launched Decoy*[100] peuvent être employés pour leurrer les capteurs adverses, induire en erreur quant aux axes d'approche, aux volumes et aux types de forces employées.

Conserver l'avantage dans un environnement contesté peut aussi passer par une adaptation non pas technologique, mais organisationnelle ou doctrinale[101] : il importe par conséquent d'entamer dès à présent des réflexions doctrinales et des expérimentations d'armées et interarmées afin d'analyser les défis que les environnements non permissifs posent aux pratiques et doctrines françaises, d'identifier les points de faiblesse du modèle actuel et de décliner des principes opérationnels permettant de

98. Pour une analyse des options offertes dans le domaine aérien, voir C. Brustlein, É. de Durand et É. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, *op. cit.*, p. 202-205.

99. La surprise peut également être le produit d'un milieu « opaque » que les capteurs ISR peinent à pénétrer : milieu urbain, végétation dense, relief, ou encore le milieu sous-marin, à partir duquel des frappes surprenantes peuvent être conduites lors d'opérations d'entrée en premier.

100. Le MALD est un drone de faibles dimensions d'une portée de plus de 900 km, tiré depuis un chasseur *F-16 C/D* ou, en essaims, par un bombardier *B-52-H* et porteur d'une charge de guerre électronique renvoyant aux radars adverses un signal correspondant à un type de plateforme habitée (chasseurs, bombardier, drone, etc.), de manière à provoquer les défenses. Le MALD est également décliné en une seconde version munie d'un brouilleur offensif. Voir R. Hughes, « Raytheon Contracted to Develop 'MALD' Demonstrator », *Jane's IHS*, 10 juillet 2016 ; *Director, Operational Test and Evaluation FY 2015 Annual Report*, Washington D.C., Department of Defense, janvier 2016, p. 343-344.

101. Au niveau terrestre et tactique, voir par exemple les pistes explorées par R. Hémez dans « L'avenir de la surprise tactique à l'heure de la numérisation », *Focus stratégique*, n° 69, Ifri, juillet 2016, p. 38-42.

conserver liberté d'action et efficacité tactique, opérative et stratégique en environnement contesté – sans négliger le rôle tenu par les techniques de déception, qui sont appelées à jouer une place grandissante dès lors que le fossé qualitatif se réduit. Les progrès accomplis dans le domaine de la simulation semblent ici singulièrement porteurs, tant pour mettre les concepts et équipements actuels à l'épreuve de situations opérationnelles futures inédites que pour expérimenter de nouveaux dispositifs. La préparation opérationnelle – à destination des forces spéciales, des brigades d'intervention aux savoir-faire spécifiques pour l'entrée en premier (troupes aéroportées et amphibies), de l'aviation de combat, etc. –, l'entretien d'une connaissance fine et actualisée des milieux physiques et humains, et le recours plus développé à des pratiques telles que le *red teaming* tiennent ainsi un rôle majeur dans cette ligne d'effort, afin de tenter de maintenir l'avantage qualitatif dont bénéficient les armées françaises en opérations.

Renforcer le budget de la Défense et la part des dépenses d'investissement – Poursuivre ces différents axes d'effort et préserver la marge de manœuvre et l'autonomie stratégique nationales ne saurait être envisageable sans effort financier accru. La France a aujourd'hui entrepris une remontée en puissance budgétaire inédite depuis la fin de la guerre froide, sous l'effet conjugué des attaques terroristes qu'elle a subies, de la dégradation plus globale de son environnement stratégique et du taux d'engagement opérationnel de ses forces. Si ces facteurs ont imposé de mettre un terme au sous-financement chronique dont souffrait l'appareil de défense français[102], cette réorientation ne saurait garantir à elle seule que le défi posé à la puissance expéditionnaire française sera relevé avec succès, d'autant que d'autres volets majeurs de la politique de défense, comme le renouvellement de la force de dissuasion, sont appelés à peser dès la prochaine loi de Programmation militaire. Un double mouvement d'augmentation de l'enveloppe budgétaire globale et, en parallèle, des dépenses d'investissement (crédits de R&D et d'équipement) semble indispensable afin de pérenniser les savoir-faire qui sont aujourd'hui au cœur de la capacité française d'entrée en premier.

102. M. Foucault, « Les budgets de Défense en France, entre déni et déclin », *Focus stratégique*, n° 36, Ifri, avril 2012.

Conclusion

La capacité à entrer en premier a pris une place fondamentale dans la posture stratégique française au cours des dernières années, à mesure que se multipliaient les interventions extérieures et que se dégradait l'environnement sécuritaire dans le voisinage européen. Les ambitions limitées et les capacités modestes des pays européens dans le domaine de la projection de forces semblent indiquer que la France continuera de disposer d'un instrument militaire unique en Europe par sa capacité à couvrir tout le spectre conflictuel, par l'autonomie stratégique qui le caractérise et par la force d'entraînement que ces deux atouts lui confèrent.

L'entrée en premier constitue une capacité critique, un pilier de la puissance militaire moderne, permettant de défendre des intérêts stratégiques sur des théâtres d'opérations distants dans des environnements de plus en plus contestés. Mission dimensionnante dont les exigences tirent vers le haut l'ensemble de l'appareil de défense, elle ne saurait toutefois suffire à dicter les besoins futurs des forces armées. L'entrée en premier demeure une première phase rendant possible, dans un second temps, une action décisive visant les centres de gravité adverses. Encore faut-il, pour ce faire, disposer des moyens requis, en volume et dans la durée, pour atteindre l'état final recherché, sur une base nationale ou multinationale. Préserver à tout prix une capacité à entrer en premier restera insuffisant, et pourrait devenir contre-productif, si cela aboutit à négliger d'autres piliers de la défense nationale (dissuasion, protection du territoire national) ou les conditions permettant la projection de forces (domination des milieux maritime et aérien, moyens spatiaux propres, etc.), à privilégier l'action urgente au détriment de la capacité à monter en gamme qualitativement ou quantitativement, ou si cela ne s'accompagne pas d'une dimension collective, seule à même de lui donner tout son sens dans les scénarios les plus exigeants.

Nécessaire mais pas suffisante, la capacité à entrer en premier va perdurer comme l'une des conditions de la liberté d'action et de l'autonomie stratégique, nationale et collective. Cette capacité, d'ores et déjà onéreuse, va requérir des investissements croissants à mesure que se renforceront les capacités de contestation de nos adversaires potentiels. Les axes d'effort présentés ici, qui n'ont pas prétention à être exhaustifs, doivent permettre à la France de tirer profit des atouts qui sont aujourd'hui les siens, de les maintenir, et d'enrayer le processus d'érosion de sa liberté

d'action qui semble se dessiner à travers l'adaptation des stratégies adverses et la diffusion des systèmes d'armes de plus en plus sophistiqués. Protéger les intérêts nationaux implique donc non seulement de conserver la marge de supériorité existante dans les environnements semi-permissifs, mais de renforcer la capacité à opérer dans les environnements non permissifs, qui pourraient connaître une forte croissance à l'horizon 2025-2030. À défaut, il n'y aura d'autre choix que d'accepter de voir croître notre dépendance à l'égard de pays tiers – en particulier des États-Unis – tandis que se réduira notre marge de manœuvre face aux menaces, existantes ou à venir.

ifri
institut français
des relations
internationales